

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail



MINISTRE DE L'AGRICULTURE



AGENCE JAPONAISE DE
COOPERATION INTERNATIONALE

DIRECTION GENERALE DU DEVELOPPEMENT RURAL ET
DE LA MAITRISE DE L'EAU DANS LE DOMAINE AGRICOLE

DIRECTION DE LA MAITRISE DE L'EAU
ET DE LA MODERNISATION DES EXPLOITATIONS

STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA MECANISATION AGRICOLE

RESUME

La mécanisation était un rêve caressé par l'Etat dès les indépendances du pays. En effet, après son indépendance les différents gouvernements qui se sont succédés ont encouragé l'utilisation des tracteurs dans un effort d'augmenter la production alimentaire de base et de rente. Des sociétés de développement ont été créées pour insuffler la dynamique de la mécanisation, des projets de modernisation ont été exécutés au profit des agriculteurs qui recevaient soit gratuitement ou soit par subvention le matériel de mécanisation. Les agriculteurs pouvaient bénéficier d'aides et de prêts avantageux afin de leur permettre d'acheter des tracteurs grâce à l'appui des Gouvernements.

Ces importants efforts ne furent malheureusement pas récompensés à leur juste valeur : la seule mécanisation pratiquée par les agriculteurs est celle de la culture attelée dans les exploitations de coton, et cantonnée dans la moitié Nord du pays. La motorisation agricole semble être le privilège des sociétés agro-industrielles car elle est presque inexistante en milieu paysan. En cause, une mauvaise gestion et un mauvais contrôle des équipements, des infrastructures insuffisantes et de façon générale d'une économie en difficulté, ont poussé les gouvernements au découragement, voire à abandon de cette vision de l'agriculture ivoirienne. Au niveau des agriculteurs, il faut relever :

- le faible pouvoir d'achat de la plupart des petits agriculteurs;
- les bas prix de produits agricoles du producteur;
- les coûts élevés de l'équipement agricole;
- le manque de crédit agricole;
- le manque de tractoristes spécialisés et de mécaniciens pour l'équipement agricole;
- le recours aux outils et équipements de mauvaise qualité;
- un mauvais savoir faire technique généralisé

Face à l'accroissement rapide de la population, à l'exode rural, au vieillissement de la population rurale et aux changements climatiques, la mécanisation agricole constitue un axe majeur dans la politique de modernisation agricole pour relever les défis de la productivité, de la compétitivité et de la sécurité alimentaire. Devant ces défis, l'avenir de l'agriculture ivoirienne réside dans la professionnalisation des producteurs et la modernisation des systèmes de production. Sur l'axe de la modernisation, la mécanisation agricole fait partie du schéma technique de référence.

Cette stratégie doit tenir compte des atouts et faiblesses du secteur agricole qui se présentent comme suit :

Atouts	Faiblesses
Existence d'une volonté politique	Coûts élevés du matériel agricole et des prestations de service
Existence de structures d'accompagnement	Inexistence de mécanisme de financement du matériel
Accroissement des organisations professionnelles agricoles	Systèmes de production peu performants
Existence de potentialités agricoles	Environnement de production agricole peu propice
Existence d'un marché sous régional	Persistance des problèmes liés foncier rural

La présente stratégie découle des orientations macro-économiques et des choix politiques définis dans le PNIA et le PND. Elle est aussi née de la volonté de doter l'agriculture ivoirienne, d'un instrument de politique pour sa modernisation effective sur la période 2015-2020. Dans ce contexte, la **vision du Ministère de l'Agriculture est le développement des exploitations agricoles intensives à vocation commerciale, bénéficiant d'un accès accru à la mécanisation développée par le secteur privé avec la facilitation de l'Etat.**

A la différence des précédentes actions en matière de mécanisation, cette stratégie s'appuiera sur le dynamisme du secteur privé.

Objectifs de la stratégie

La stratégie nationale de développement de la mécanisation agricole vise l'intégration durable de la mécanisation dans les systèmes de production en vue d'accroître la productivité et améliorer les conditions de travail des agriculteurs et leurs performances. De manière spécifique il s'agira de :

- Créer un environnement favorable pour le développement de la mécanisation agricole;
- Adapter la mécanisation agricole aux besoins des producteurs et aux conditions agro écologiques des exploitations ;
- Vulgariser les opérations agricoles motorisées dans les zones de production ;
- Réduire la pénibilité du travail agricole et améliorer le revenu des agriculteurs ;
- Favoriser l'émergence d'un secteur privé dynamique dans le sous-secteur de la mécanisation agricole.

Résultats attendus

- Les équipements de mécanisation agricole sont accessibles aux producteurs ;
- Les différents acteurs de la mécanisation agricoles réalisent des activités rentables ;
- Les agriculteurs ont recours aux services de mécanisation agricole ;
- La productivité des exploitations agricoles est améliorée.

Pour atteindre ces résultats, la stratégie sera mise en œuvre selon deux (02) axes stratégiques :

- **Axe stratégique 1** : FACILITATION DE L'ACCES AU MATERIEL DE MECANISATION AGRICOLE
- **Axe stratégique 2** : AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE

Axe stratégique 1 : FACILITATION DE L'ACCES AU MATERIEL DE MECANISATION AGRICOLE

Cet axe permettra aux agriculteurs d'avoir accès aux services de mécanisation adaptés à leurs exploitations tout en permettant aux autres acteurs de la mécanisation agricole de développer leurs activités. Afin de permettre au grand nombre d'avoir accès aux services de la mécanisation agricole, la réduction du coût des opérations de mécanisation est à rechercher.

- Vulgariser les opérations agricoles motorisées ;
- Encourager la création d'ateliers de maintenance dans les zones de production ;
- Permettre aux acteurs de la mécanisation agricole de développer leurs activités ;
- Réduire les coûts des opérations de mécanisation agricole.

Pour cet axe, il s'agira de :

- Intéresser le secteur privé à la mécanisation agricole : signatures de partenariats, installation de PME
- Augmenter les capacités d'investissement en matériel de mécanisation agricole : étude sur les exonérations fiscales, fourniture de matériels avec l'implication des concessionnaires, réduction de la lourdeur administrative, système de financement.
- Promouvoir le regroupement des agriculteurs autour de blocs cultureaux : aménagements et équipement de blocs cultureaux, appui en intrants agricoles ;
- Améliorer les performances de la culture attelée : suivi sanitaire des animaux, appuis en intrant, réhabilitation des aménagements agro-pastoraux, conseil agricole ;
- Encourager la motorisation progressive des exploitations sous culture attelée : réalisation de projets pilotes sur les grandes exploitations.

Axe stratégique 2 : AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE

Cet axe stratégique vise à créer un environnement (institutionnel, réglementaire et social) favorable à la promotion de la mécanisation.

Pour atteindre cet objectif, il faudra :

- Renforcer les capacités techniques des acteurs ;
- Créer des infrastructures spécialisées en machinisme agricole ;
- Investir dans la recherche développement ;
- Rapprocher les produits pétroliers des zones de production agricole ;
- Subventionner les produits pétroliers en faveur du secteur agricole ;
- Réactiver le Comité Consultatif du Machinisme Agricole (COMACI) ;
- Mettre en place un mécanisme de suivi des équipements agricoles sur le terrain ;
- Redynamiser le conseil agricole.

Pour donner à la mécanisation agricole de meilleures chances de succès, les actions et mesures contenues dans les axes ci-dessus devront être menées conjointement avec des stratégies visant à :

- La professionnalisation des acteurs;

- L'accélération de la politique de sécurisation du foncier rural ;
- L'amélioration de la connexion entre zones de productions et marchés d'écoulement des produits agricoles ;
- La facilitation de l'accès aux semences et intrants agricoles.

Le développement de la mécanisation agricole est un processus qui demande du temps pour éprouver les approches et réajuster les mesures d'accompagnement tout en redéfinissant la vocation de l'exploitation agricole et sa gestion. Elle exige que différents acteurs ayant des intérêts divergeant puissent travailler ensemble pour le fonctionnement des chaînes de valeur. La rentabilité économique est l'élément moteur de ce bon fonctionnement. Pour beaucoup d'agriculteurs, la mécanisation sera une expérience nouvelle à vivre avec raison et réalisme. Durant ces cinq premières prochaines années, la stratégie de mécanisation agricole sera mise en œuvre sous forme de projets pilotes, dans les zones où elle bénéficie d'un environnement favorable. Sept (7) projets pilotes seront expérimentés durant cette période. Le système de suivi de la stratégie devra permettre de capitaliser les résultats probants et de lever les goulots d'étranglement pour les actions futures. Ces projets sont les suivants :

1. Projet d'appui à la mécanisation de la culture maraîchère à Marabadiassa ;
2. Projet d'appui à la mécanisation de la riziculture irriguée à Sakassou et M'bahiakro ;
3. Projet d'Appui à la Recherche/Développement des cultures de plantes à Tubercules ;
4. Projet d'Appui à la mécanisation de la culture du maïs ;
5. Projet d'amélioration du cadre réglementaire et organisationnel de la mécanisation agricole ;
6. Projet de mise en place d'un centre de formation d'excellence en mécanisation agricole ;
7. Projet de promotion de la culture attelée dans la Région de la Marahoué.

Le coût de ces projets s'élève à **5 003 800 000 F CFA**.

Leur financement est à rechercher auprès de l'Etat, des partenaires au développement et des acteurs de la mécanisation.

Impacts Attendus

Les impacts majeurs attendus sont les suivants :

- La stabilisation des exploitations agricoles mécanisées ;
- La réduction de la pénibilité des travaux agricoles ;
- Les travaux agricoles motorisés sont de plus en plus attrayantes pour les jeunes afin d'assurer la relève paysanne ;
- La sécurité alimentaire est durablement atteinte.

TABLE DES MATIERES

RESUME	i
TABLE DES MATIERES	ii
SIGLES ET ABREVIATIONS	v
LISTE DES TABLEAUX, DES GRAPHIQUES ET DES FIGURES	vii
I. INTRODUCTION	1
1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	1
1.2. METHODOLOGIE	2
1.3. STRUCTURE DU DOCUMENT DE LA STRATEGIE	3
II. ETAT DES LIEUX	4
2.1. BILAN DE LA CULTURE ATTELEE	4
2.1.1. ERE DE LA SOCIETE D'ETAT	4
2.1.2. ERE DES SOCIETES PRIVEES	4
2.1.3. ACTIONS RECENTES.....	5
2.1.4. MATERIEL DE LA CULTURE ATTELEE	7
2.1.5. CONSEIL AGRICOLE.....	8
2.1.6. NIVEAU D'ADOPTION.....	8
2.2. BILAN DE LA MOTORISATION AGRICOLE.....	9
2.2.1. ERE DES SOCIETES D'ETAT	9
2.2.2. ERE DES SOCIETES PRIVEES	12
2.2.3. ACTIONS RECENTES.....	12
2.2.4. TYPES DE MATERIELS AGRICOLES UTILISES	13
2.2.5. CONCESSIONNAIRES DE MATERIELS AGRICOLES	14
2.2.6. PRESTATAIRES DE SERVICES DE TRAVAUX AGRICOLES MECANISES	15
2.2.7. SERVICES D'ENCADREMENT ET DE RECHERCHE DEVELOPPEMENT EN MECANISATION.....	16
2.2.8. NIVEAU D'ADOPTION.....	16
III. ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE DE LA MECANISATION EN CÔTE D'IVOIRE	17
3.1. ATOUS DE LA MECANISATION AGRICOLE	17
3.1.1. EXISTENCE D'UNE VOLONTE POLITIQUE.....	17
3.1.2. EXISTENCE DE STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT	17
3.1.2. ACCROISSEMENT DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES.....	18
3.1.3. EXISTENCE DE POTENTIALITES AGRICOLES.....	18
3.1.4. EXISTENCE D'UN MARCHE SOUS REGIONAL.....	18
3.2. CONTRAINTES DE LA MECANISATION	18
3.2.1. COUTS ELEVES DU MATERIEL	19
3.2.2. COUTS DES PRESTATIONS ELEVEES	20
3.2.3. INEXISTENCE DE MECANISME DE FINANCEMENT DU MATERIEL	21

3.2.4. SYSTEMES DE PRODUCTION PEU PERFORMANTS	21
3.2.5. ENVIRONNEMENT DE PRODUCTION AGRICOLE PEU PROPICE	22
3.2.6. PERSISTANCE DES PROBLEMES LIES AU FONCIER RURAL	23
CONCLUSION PARTIELLE.....	23
IV. DEFINITION DES ORIENTATIONS MAJEURES.....	24
4.1. VISION DE LA STRATEGIE.....	24
4.2. OBJECTIFS DE LA STRATEGIE	24
4.2.1. OBJECTIF GENERAL.....	24
4.2.2 OBJECTIFS SPECIFIQUES	24
4.3. DEFIS LIES A LA MECANISATION	25
4.4. ENJEUX DE LA MECANISATION AGRICOLE.....	26
V. AXES STRATEGIQUES ET ACTIONS PRIORITAIRES	27
5.1. AXE STRATEGIQUE 1 : FACILITATION DE L'ACCES AU MATERIEL DE MECANISATION AGRICOLE	27
5.1.1. OBJECTIFS	27
5.1.2. RESULTATS ATTENDUS	27
5.1.3. GROUPE CIBLE	28
5.1.4. ACTIONS PRIORITAIRES	28
5.2. AXE STRATEGIQUE 2 : AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE	32
5.2.1 OBJECTIF	32
5.2.2. RESULTATS ATTENDUS	32
5.2.3. GROUPE CIBLE	32
5.2.4. ACTIONS PRIORITAIRES	32
5.3. ACTIONS CONNEXES POUR LA REUSSITE DE LA STRATEGIE.....	35
5.3.1. AMELIORER LA STRUCTURATION DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES	36
5.3.2. ACCELERER LA POLITIQUE DE SECURISATION DU FONCIER RURAL.....	36
5.3.3. AMELIORER LA CONNEXION ENTRE ZONES DE PRODUCTIONS ET MARCHE D'ECOULEMENT DES PRODUITS AGRICOLES	36
5.3.4. FACILITER L'ACCES AUX INTRANTS AGRICOLES.....	36
5.4. OPERATIONNALISATION DE LA STRATEGIE	36
5.4.1. PROJETS RETENUS	37
5.4.2. ZONES DE MISE EN ŒUVRE DES PROJETS	37
5.4.3. FILIERES DE PRODUCTION RETENUES	37
5.4.4. FICHES SYNOPTIQUES DES PROJETS RETENUS	37
VI. MECANISME ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'EVALUATION.....	45
6.1. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL.....	45
6.1.1. COMITE NATIONAL DE SUPERVISION (CNS)	45
6.1.2. SECRETARIAT TECHNIQUE (ST).....	45

6.1.3. STRUCTURES DE MISE EN ŒUVRE.....	45
6.2. PLAN D'ACTION ET COUT DE LA STRATEGIE.....	46
6.2.1. PLAN D'ACTION.....	46
6.2.2. COÛT DE LA STRATEGIE.....	46
6.3. CONSEQUENCES ET RISQUES DE LA STRATEGIE.....	46
6.3.1. RENTABILITE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES MECANISEES.....	46
6.3.2. IMPACTS ATTENDUS.....	47
6.3.3. FACTEURS DE RISQUES.....	47
VII. CONCLUSION.....	49
BIBLIOGRAPHIE.....	50
ANNEXES 1: NOTES CONCEPTUELLES DE PROJETS.....	51
ANNEXES 2: PLAN D'ACTION.....	52

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANADER	: Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
APROCOT- CI	: Association des Professionnels des Sociétés Cotonnières de Côte d'Ivoire
CAF	: Coût Assurance Fret
CARD	: Coalition pour le Développement du Riz en Afrique
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CFDT	: Compagnie Française pour le Développement des fibres Textiles
CFMA	: Centre de Formation en Machinisme Agricole
CFMAD	: Centre de Formation en Machinisme Agricole de Daloa
CFMAG	: Centre de Formation en Machinisme Agricole de Grand - Lahou
CIDT	: Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Textiles
CIDV	: Compagnie Ivoirienne pour le Développement du Vivrier
CIMA	: Centre Ivoirien de Machinisme Agricole
COMACI	: Comité consultatif du Machinisme Agricole en Côte d'Ivoire
DGDRME	: Direction Générale du Développement Rural et de la Maitrise de l'Eau dans le domaine agricole
DMEME	: Direction de la Maitrise de l'Eau et de la Modernisation des Exploitations
DRA	: Direction Régionale de l'Agriculture
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
GVC	: Groupement à Vocation Coopérative
I2T	: Ivoirienne de Technologie Tropicale
JICA	: Agence Japonaise de Coopération Internationale
KR II	: Kennedy Round II
MINAGRI	: Ministère de l'Agriculture
MOTORAGRI	: Société pour la Motorisation Agricole
ONDR	: Office National pour le Développement de la Riziculture
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OPA	: Organisation Professionnelle Agricole
PDDA	: Plan Directeur de Développement Agricole
PFRDV	: Pays à Faible Revenu et à Déficit Vivrier
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIJAM	: Projet d'Installation des Jeunes Agriculteurs Modernes
PME	: Petite et Moyenne Entreprise
PMI	: Petite et Moyenne Industrie
PND	: Plan National de Développement
PNIA	: Programme National d'Investissement Agricole
PPP	: Partenariat Public Privé
OMD	: Objectif du millénaire pour le Développement
RNA	: Recensement National de l'Agriculture
SATMACI	: Société d'Assistance Technique pour la Modernisation de l'Agriculture de Côte d'Ivoire
SNDMA	: Stratégie Nationale de Développement de la Mécanisation Agricole
SODE	: Société de Développement
SODEFEL	: Société pour le Développement des Fruits et Légumes
SODEPRA	: Société de Développement de la Production Animale
SODERIZ	: Société de Développement de la Riziculture
CV	: Cheval Vapeur
T / ha	: tonne par hectare

LISTE DES TABLEAUX, DES GRAPHIQUES ET DES FIGURES

Tableau 1 : Equipements mis en place par les projets de relance de la culture attelée	5
Tableau 2 : Evolution de l'effectif des producteurs de coton en culture attelée de 2009 à 2014	7
Tableau 3 : Evolution du nombre de BCA et MCA sur les 5 dernières campagnes agricoles	8
Tableau 4: Evolution du nombre de producteurs sur les 5 dernières campagnes agricoles	8
Tableau 5: Rendements de coton graine durant ces 6 dernières campagnes en Côte d'Ivoire	9
Tableau 6: Rendements de coton graine au niveau des grands pays producteurs	9
Tableau 7: Coût de cession de quelques matériels agricoles	13
Tableau 8: Nombre d'équipements de motorisation cédés aux producteurs	13
Tableau 9: Quelques activités de substitution exercées par certains concessionnaires de matériels agricoles	14
Tableau 10: Prix d'achat (en FC FA) de quelques machines agricoles selon l'état à l'acquisition	19
Tableau 11: Proportion de coton par type de mécanisation agricole durant les 5 dernières campagnes agricoles	20
Tableau 12 : Coûts de prestation de quelques opérations agricoles réalisés avec les machines agricoles	20
Tableau 13: Fiche synoptique du Projet d'appui à la mécanisation de la culture maraîchère à Marabadiassa	38
Tableau 14: Fiche synoptique du Projet d'appui à la mécanisation de la riziculture irriguée à Sakassou et M'bahiakro ...	39
Tableau 15: Fiche synoptique du Projet d'Appui à la Recherche/Développement des cultures de plantes à Tubercules ..	40
Tableau 16 : Fiche synoptique du Projet d'Appui à la mécanisation de la culture du maïs	41
Tableau 17 : Fiche synoptique du Projet d'amélioration du cadre réglementaire et organisationnel de la mécanisation agricole	42
Tableau 18 : Fiche synoptique du Projet de mise en place d'un centre de formation d'excellence en mécanisation agricole	43
Tableau 19 : Fiche synoptique du Projet de promotion de la culture attelée dans la Région de la Marahoué	44
Tableau 22 : Coût d'utilisation calculé de quelques opérations agricoles réalisées par deux tracteurs	47

GRAPHIQUES

Graphique 1 : Schématisation des orientations stratégiques.

Graphique 2 : Demande de mécanisation.

Graphique 3 : Offre de mécanisation.

Graphique 4 : Appui institutionnel.

FIGURES

Figure 1 : Répartition des machines agricoles

Figure 2 : Répartition des équipements agricoles

I. INTRODUCTION

1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dès son accession à l'indépendance, la Côte d'Ivoire a fait de l'agriculture un élément stratégique de son développement économique. De nombreuses ressources y ont été investies notamment pour la diversification et la modernisation des exploitations. Ainsi plusieurs Sociétés de Développement (SODE) ont été créées et des Projets mis en œuvre. Au plan institutionnel, des centres de recherche dont un en machinisme agricole et des centres de formations en mécanisation ont été également créés. Une organisation des producteurs a été mise en place pour faciliter leur accès aux marchés.

Grâce à ces efforts, l'agriculture fournit plus de 2/3 des emplois, contribue à hauteur de 24 % au Produit Intérieur Brut (PIB) et assure près de 70 % des recettes d'exportation¹, faisant du pays, l'un des principaux producteurs mondiaux de matières premières agricoles (café, cacao, palmier à huile, hévéa, anacarde, igname, banane plantain, cola, etc.). Ces productions sont du fait de moins d'une centaine de sociétés agro-industrielles et de plusieurs millions d'agriculteurs dont 89% disposent d'une exploitation de moins de 10 ha (3,89 ha étant la superficie moyenne des exploitations par agriculteur).

La relative prospérité qu'a connue la Côte d'Ivoire, ne semble pas avoir sorti les paysans de la pauvreté. La Côte d'Ivoire reste classée parmi les Pays à Faibles Revenus et à Déficit Vivrier (PFRDV)². Le pays enregistre des déficits structurels au niveau du riz et des déficits saisonniers pour la banane plantain, les fruits et les cultures maraîchères et, n'arrive pas à atteindre un niveau de sécurité alimentaire satisfaisant et durable.

La crise alimentaire de 2008 a permis de mesurer l'ampleur des déficits et leurs impacts sur la population. A côté de ces insuffisances, l'agriculture ivoirienne doit faire face aux phénomènes sociaux tels que l'exode rural, le vieillissement de la population agricole mais aussi, aux effets des changements climatiques qui menacent cette agriculture à faible productivité.

Devant de tels défis, l'avenir de l'agriculture ivoirienne réside dans la professionnalisation des producteurs et la modernisation des systèmes de production. Sur l'axe de la modernisation, la mécanisation agricole fait partie du schéma technique de référence. Car, ayant fait ses preuves aussi bien dans les pays développés que dans les pays émergents, la mécanisation a révolutionné les pratiques agricoles et contribué au développement socio-économique.

Pendant les décennies 1970 à 1990, l'Etat ivoirien a initié et mis en œuvre de nombreux projets et programmes qui n'ont toutefois pas permis l'expansion véritable de la mécanisation dans l'agriculture ivoirienne. Le taux de motorisation des exploitations agricoles reste inférieur à 5%, tandis que le niveau de mécanisation des opérations agricoles demeure toujours faible (inférieur à 20 % sur de nombreuses cultures notamment le café, le cacao, le palmier à huile, l'igname, la banane plantain etc.). Ainsi, moins de 2 % des exploitants disposent d'un matériel de transformation et / ou de conditionnement³. Ceux qui ont déjà adopté la mécanisation agricole,

¹PNIA 2010- 2015

²FAO 2011

³RNA 2001

rencontrent d'énormes difficultés au niveau de la maintenance de leurs équipements et dans l'approvisionnement en pièces de rechange. Ainsi, la grande majorité des agriculteurs continue d'utiliser des outils rudimentaires qui malheureusement n'améliorent pas suffisamment la productivité agricole.

Dans ce monde globalisé, l'agriculture ivoirienne doit faire sa mue, si elle ne veut pas se voir engloutir par la concurrence étrangère. Elle doit trouver les moyens de renouer avec la compétitivité pour assurer la sécurité alimentaire. C'est pourquoi, la relance de la mécanisation dans les systèmes de productions agricoles (agriculture, élevage et pêche) devient une nécessité pour passer d'une agriculture de subsistance à une agriculture commerciale, pouvant porter la croissance du secteur agricole à 9 % l'an et, relever significativement le revenu des agriculteurs qui ont été durement éprouvés par les différentes crises.

L'amélioration de la productivité et de la compétitivité agricole qui est visée par l'un des programmes du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), ne peut être effective sans l'intégration du volet mécanisation. C'est pour apporter une réponse adéquate à cette problématique, que le MINAGRI a décidé d'élaborer cette Stratégie Nationale de Développement de la Mécanisation Agricole (SNDMA).

1.2. METHODOLOGIE

Ce document a été élaboré par la Direction de la Maîtrise de l'Eau et de la Modernisation des Exploitations (DMEME) sous la Coordination de la Direction Générale du Développement Rural et de la Maîtrise de l'Eau dans le domaine agricole (DGDRME).

Pour l'élaboration dudit document, les activités suivantes ont été menées :

- Revue documentaire (rapports, PDDA 1992, RNA 2001, PNIA 2010, PND 2010, documents de projets de certaines filières, articles de presse, etc.) ;
- Première présentation à une réunion de cabinet du Ministre de l'Agriculture a permis de recueillir et d'y intégrer, les observations et les orientations de la hiérarchie.
- Mise à disposition de données statistiques sur la motorisation agricole, après une enquête nationale réalisée par l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER), grâce à un financement de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) afin de disposer de statistiques récentes sur la motorisation agricole pour enrichir le document ;
- Consolidation du Bilan diagnostic de la stratégie suivie de sa validation au cours d'un atelier participatif ;
- Poursuite de la formulation de la stratégie et appui technique des experts de la CARD ;
- Finalisation de la stratégie.

Le processus d'adoption du document de stratégie suivra les étapes suivantes :

- Validation séquentielle du document au cours de deux ateliers nationaux, avec l'appui financier et technique de la JICA ;
- Présentation en réunion de Cabinet pour intégrer les dernières observations du Ministère de l'Agriculture ;

- Présentation du document de stratégie en Conseil des Ministres par Monsieur le Ministre de l'Agriculture.

Le document de la stratégie sera aligné sur les orientations des documents de politique et de stratégie liées au secteur agricole (PND et PNIA).

1.3. STRUCTURE DU DOCUMENT DE LA STRATEGIE

Le présent document de stratégie nationale de développement de la mécanisation agricole est composé de huit (08) chapitres :

- Au chapitre 1, sont présentées le contexte et la justification de l'étude qui sont suivis de la méthodologie adoptée pour l'élaboration de cette stratégie.
- Le chapitre 2, est consacré au bilan diagnostic de quelques actions passées de mécanisation notamment en culture attelée et en motorisation agricole.
- Au chapitre 3, l'analyse de la situation actuelle de la mécanisation est faite et chaque type de mécanisation y est traité avec ses atouts et contraintes.
- Le chapitre 4 porte sur la vision et les objectifs assignés à la stratégie, tout indiquant les défis auxquels la mécanisation doit faire face pour son expansion rapide dans le milieu paysan.
- Dans le chapitre 5, sont traités les axes stratégiques et les actions prioritaires à entreprendre pour l'inscription de la mécanisation dans la durée.
- Le chapitre 6 décrit les mécanismes et moyens de mise en œuvre et de suivi évaluation, suivis de la conclusion.

II. ETAT DES LIEUX

La culture attelée et la motorisation agricole sont les types de mécanisation agricole les plus répandues en Côte d'Ivoire. Si la motorisation agricole a pu s'introduire dans diverses filières, il n'en ait pas de même pour la culture attelée dont l'expansion reste confinée dans le bassin cotonnier.

2.1. BILAN DE LA CULTURE ATTELEE

2.1.1. ERE DE LA SOCIETE D'ETAT

La traction animale a été introduite dans l'agriculture ivoirienne pour soutenir l'intensification de la culture du coton dans la Région des Savanes. Démarré en 1970 avec la Compagnie Française pour le Développement des fibres Textiles (CFDT), la culture attelée s'est surtout développée avec l'avènement de la Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Textiles (CIDT). A cet effet, la CIDT a installé des structures d'appui notamment des centres de dressage des animaux de trait, le suivi sanitaire des troupeaux, des ateliers de fabrication mécanique et de réparation et des artisans forgerons chargés de la fabrication de certains équipements de culture attelée.

Avant sa privatisation, l'encadrement des paysans par la CIDT a permis le suivi et l'équipement en matériel agricole de culture attelée de près de 30 % des exploitations cotonnières détenues par plus de 80 % des exploitants encadrés. Ces exploitants en culture attelée produisaient pour plus de 80 % de la production totale de coton sur 75 % des superficies cultivées.

En 1970, la SODERIZ puis l'AVB introduisent avec très peu de succès la culture attelée dans les bas fonds rizicoles.

Dans le cadre de la politique d'appui à la culture attelée, les Programmes d'Amélioration Génétique ont permis la diffusion d'environ 7 000 bœufs de traits en milieu paysan.

En 2000⁴, 4,4% des exploitations pratiquaient la culture attelée avec 100 000 bœufs de trait, 50 000 attelages. Seulement 8% des exploitations disposaient d'un pulvérisateur ou d'une charrue

2.1.2. ERE DES SOCIETES PRIVEES

Après la privatisation de la CIDT en 1998, les activités d'encadrement des agriculteurs ont été reprises par les sociétés privées cotonnières. Mais, les différentes crises survenues entre temps, combinées aux difficultés (baisse du prix du coton sur le marché international, problèmes de gestion) rencontrées par ces sociétés cotonnières n'ont pas permis de soutenir la même qualité d'encadrement que la société d'Etat offrait aux agriculteurs. Ces difficultés ont été amplifiées par la crise militaro-politique qui a débuté en septembre 2002 et au cours de laquelle plusieurs équipements de culture attelée ont été soit détruits ou soit volés.

Bien qu'il n'existe pas de statistiques officielles sur l'impact de cette crise sur le matériel agricole, la filière coton estime la baisse du niveau d'équipements à près de 50 %⁵. Par ailleurs, l'arrêt brutal du programme de lutte

⁴ L'Agriculture à l'aube du 21^{ème} siècle

⁵CIDT Contrat de subvention APROCOT CI

contre la trypanosomiase a entraîné une recrudescence de la mortalité des animaux d'élevage en général et particulièrement ceux de culture attelée dont le taux de mortalité a été estimé à plus de 40 %.

2.1.3. ACTIONS RECENTES

2.1.3.1. Projet de relance de la culture attelée

A l'initiative du Ministère de l'Agriculture, deux (02) projets de relance de la culture attelée, financés par l'Union Européenne, ont été conduits l'un par l'Association des Professionnelles des Sociétés Cotonnières de Côte d'Ivoire (APROCOT-CI) sur la période de 2009-2010 et l'autre par l'INTERCOTON sur la période 2014-2015. Ces projets ont permis le rééquipement de près de 38 200 exploitants agricoles, l'installation d'environ 10 000 pièges à mouche tsétsé et la reprise du suivi sanitaire des animaux de trait dans les villages bénéficiaires.

La composante santé des animaux de trait de ces projets ont permis la formation et la sensibilisation de plusieurs agents, notamment ceux de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER), des Sociétés Cotonnières, des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA), des vétérinaires privés et des acteurs de la filière de l'élevage, sur la lutte intégrée contre la trypanosomiase animale et les techniques d'utilisation des pièges à mouche tsétsé. Plus de quatre cent (400) comités villageois de lutte contre la trypanosomiase ont été redynamisés. Ces projets ont aussi permis le renforcement de la capacité des artisans chargés de la fabrication des pièges et de certains paysans à l'utilisation desdits pièges.

En touchant 30% environ des exploitations agricoles de la campagne 2009-2010, ce projet est venu en appui aux efforts de l'Etat et des sociétés cotonnières. Il a permis de reconstituer une bonne partie des équipements de culture attelée, d'augmenter la superficie moyenne par exploitant (jusqu'à près de 7 ha par paire de bœufs) et d'améliorer les rendements dans le bassin cotonnier (600 à 987 kg / ha en moyenne)⁶. Ce mode de mécanisation privilégie généralement l'utilisation individuelle des équipements. Ainsi, pour la campagne 2013 - 2014, les producteurs en culture attelée représente 64,66 %⁷ de l'effectif total des producteurs de coton encadrés par les sociétés cotonnières.

Fort des résultats du premier projet de relance de la culture attelée, l'Union Européenne, finance sur la période 2014-2015, un second cycle de ce projet. Pour 2014, des appuis (voir tableau 1) ont été apporté aux producteurs de coton.

Tableau 1 : Equipements mis en place par les projets de relance de la culture attelée.

Désignation	PRCA 2009-2010	PPRCA 2014-2015	Total
Animaux de trait	4 141	2 750	6 891
Multiculteurs ARARA	1 028	1 000	2 028
Multiculteurs ARCOMA	592	600	1 192
Charrues mono soc	328	300	628
Semoirs Super Eco	674	600	1 274
Charrettes bovines	717	600	1 317

Source : Contrat de subvention des Projets PRCA 2009 et PPRCA 2013.

⁶Annuaire des statistiques de la filière coton de CI 2008-2009

⁷ Flash décadaire INTERCOTON N° 18 du 20 juin 2014

2.1.3.2. Projet d'appui au secteur agricole de Côte d'Ivoire (PSAC)

Depuis 2013, le projet d'appui au secteur agricole a démarré ses activités qui prendront fin en 2017. Les régions concernées par ce projet sont : la Nawa, le Sud Comoé, La Mé, le Gbeke, le Hambol, le Gontougou, le Bounkani, le Poro, le Tchologo, la Bagoué.

Dans les régions du Hambol, du Gontougou, du Bounkani, du Poro, du Tchologo et de la Bagoué, des actions sont prévues en faveur de la culture attelée. Il s'agit :

- De la fourniture de bœufs et d'équipement de traction grâce à un Fonds d'équipement de la filière coton (FEC) : Ce fonds sera mis en place dans le cadre du financement C2D/AFD et financera environ 20.000 bœufs et équipements connexes pour un coût d'environ 10,0 milliards de FCFA. Les producteurs de coton ont un accès très limité au crédit. Le projet fournira donc une subvention de contrepartie de 50% sur le coût des animaux et de l'équipement (pour un montant total de 5 milliards de FCFA / 10 millions de dollars) ; les producteurs financeront le reliquat sur fonds propres ou par crédit (contracté auprès des sociétés d'égrenage de coton ou des établissements financiers). Le gouvernement a lancé l'étude de faisabilité du Fonds, avec le concours financier de l'AFD, qui détaillera les conditions opérationnelles et fiduciaires, notamment le mécanisme de ciblage et les critères d'éligibilité pour le choix des bénéficiaires.
- De l'assistance technique spécialisée en traction animale : Les marchés octroyés par INTERCOTON par le biais du FIRCA pour la prestation de services de vulgarisation aux producteurs comporteront des dispositions spécifiques pour la fourniture de conseils techniques spécialisés en vue d'une gestion efficace de la traction animale par les producteurs. Au cours des deux premières années d'exécution, le projet financera la formation ou le recyclage du personnel des prestataires de services de conseil spécialisé en traction animale.
- Du soutien à la lutte contre la trypanosomiase. Le projet fournira également un appui par (i) la mise en place de 500 comités villageois de lutte contre la mouche tsé-tsé, (ii) l'installation de 30.000 pièges et (iii) la formation de personnel spécialisé pour les prestataires de services de vulgarisation et pour le Ministère des Ressources Animales et Halieutique. En plus de cette intervention, le projet travaillera en étroite collaboration avec le Ministère des Ressources animales, les projets et programmes d'élevage dans la zone d'intervention du projet et en particulier, la nouvelle opération en cours de préparation avec le concours de la Banque africaine de développement dans la zone de Korhogo, entre autres pôles identifiés.

2.1.3.3. Projet de Gestion Intégrée des Ranchs et Stations (PROGIRS)

Le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH) a créé par Arrêté N° 016 / MIRAH) du 10 mars 2010, un Projet dénommé « Projet de Gestion Intégrée des Ranchs et Stations (PROGIRS). Tout en conduisant une mission de recherche développement, ce projet vise à garantir la sécurité alimentaire en protéines animales. Il couvre l'ensemble du territoire national. Son objectif majeur est d'améliorer la productivité des

élevages, de conserver les races locales, d'améliorer la génétique du cheptel, de renforcer la sécurité alimentaire et d'accroître le revenu des éleveurs. Pour ce faire, les objectifs assignés au PROGIRS sont :

- Réhabiliter et créer des stations d'élevage et des fermes semencières ;
- Conserver les races locales tout en améliorant leur potentiel génétique (lait et viande);
- Améliorer la disponibilité du fourrage pour l'alimentation des animaux ;
- Renforcer la capacité professionnelle des Promoteurs d'élevage, des Agro éleveurs, des Techniciens et des Etudiants.

2.1.3.4. Initiatives des Opérateurs Techniques de la filière

En dehors des programmes financés par l'Etat et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), les sociétés cotonnières participent chaque année au rééquipement de leurs meilleurs producteurs de coton. Le tableau 2 représente l'évolution du nombre de producteurs en culture attelée de la campagne 2009 – 2010 à 2013 – 2014.

Tableau 2 : Evolution de l'effectif des producteurs de coton en culture attelée de 2009 à 2014

Campagne	Total	Bénéficiaires des nouvelles actions	
		Nombre	%
2009/2010	43 878	14480	33
2010/2011	46 410	2 532	5
2011/2012	58 842	12 432	21
2012/2013	68 998	10 156	15
2013/2014	71 772	2 774	4

Source : Flash décadaire INTERCOTON N° 18 du 20 juin 2014

Pendant la campagne 2009 / 2010, le rééquipement des producteurs en matériel de culture attelée a été assuré exclusivement par le Projet de Relance de la Culture Attelée. Après cette campagne, malgré la modestie des ressources financières disponibles, les Opérateurs Techniques de la filière coton ont entretenu la dynamique du rééquipement en accroissant progressivement l'effectif des paysans bénéficiaires de matériels de culture attelée.

2.1.4. MATERIEL DE LA CULTURE ATTELEE

La force animale

Selon le Ministère en charge des ressources animales, le cheptel bovin ivoirien en 2009 était constitué d'environ 1 573 000 têtes. L'élevage des bovins est à plus de 95% traditionnel. Il se caractérise par un système d'élevage de type extensif, sédentaire ou semi- transhumant.

En Côte d'Ivoire, le cheptel bovin est composé de trois (3) races (N'dama, Baoulé, Zébus) et de divers métis. Il est concentré à 85% dans la zone Nord du pays. Le reste du troupeau est reparti entre le Centre du pays (10 %) et le Sud (5 %). La production de ce cheptel couvre 29% environ de la consommation de viande bovine. La Côte d'Ivoire est obligée d'importer le complément pour couvrir sa consommation en viande bovine. Il y a donc compétition entre l'usage alimentaire de ces animaux et leur exploitation en temps qu'animaux de trait. Toutefois, ce potentiel offre une large possibilité de sélection des animaux de trait.

Les attelages

Les équipements des attelages de traction animale sont essentiellement constitués de charrues, de multicultureurs, de charrettes. Malgré leur montage relativement simple, les acquisitions en masse sont de conception moins complexe que les appareils motorisés et peuvent être produits localement. Ce sont entre autres, etc.

Tableau 3 : Evolution du nombre de BCA et MCA sur les 5 dernières campagnes agricoles.

Campagnes	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014
Bœufs	88 999	102 253	121 123	147 241	159 460
Arara	38 255	44 671	48 830	55 465	59 231
Arcoma	10 085	11 234	12 262	15 866	16 991
Monosoc	2078	2 445	2 983	3 176	3 186
Autres	671	1 159	1 561	2 257	2 641
Semoir	18 507	20 962	23 835	26 635	27 978
Charrette	26 507	29 716	32 500	37 308	35 067

Cette production locale, issue des artisans (forgerons) n'est souvent pas usitée à cause de sa qualité. En effet, le matériel est produit à partir de fer provenant de la récupération qui ne permet pas d'assurer la qualité des outils rudimentaires fabriqués. Ainsi, préférentiellement, les producteurs ou les projets ont recours au matériel importé. Les forgerons locaux interviennent en plus de la fabrication des équipements à leurs réparations.

2.1.5. CONSEIL AGRICOLE

Le conseil agricole est assuré par les structures cotonnières. Pendant longtemps chaque société cotonnière assurait indépendamment le conseil agricole. Pour améliorer la qualité de ce conseil, l'interprofession de la filière coton (INTERCOTON) a concédé au FIRCA, la coordination du conseil agricole. Le FIRCA assure désormais le suivi-évaluation ainsi que le paiement des prestations de conseil agricole à partir d'un cahier de charges.

La fourniture de matériel de culture attelée est fonction de la capacité de remboursement du producteur. Ce système ne permet pas à la grande majorité des producteurs d'acquiescer ou de renouveler facilement leur matériel. Pour palier à cette situation, les projets de relance de la culture attelée subventionnent l'acquisition du matériel agricole.

2.1.6. NIVEAU D'ADOPTION

Dans la zone de savane, la culture attelée a un taux d'adoption supérieur à 50%. Cette situation est due au fait que les projets de culture attelée ont principalement touché la zone cotonnière qui couvre principalement le Nord et une partie du Centre.

Tableau 4: Evolution du nombre de producteurs sur les 5 dernières campagnes agricoles

Mode	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014
Culture Manuelle	6 892	10 834	18 522	32 601	39 094
Culture Attelée	43 878	46 410	58 842	68 998	71 772

Moto	132	103	140	159	138
Total	50 902	57 347	77 504	101758	111 004
Pourcentage CA	86,20	80,93	75,92	67,81	64,66

L'existence de fermes d'élevage dans cette partie du pays, de forgerons et la structure de la population du Nord (stratification par caste) ont favorisé l'adoption de ce mode de mécanisation. Ainsi, grâce aux forgerons, les agriculteurs disposent de pièces de rechange à proximité de leurs exploitations et n'ont pas à parcourir de longues distances pour effectuer des réparations. Malgré la baisse de la qualité de l'encadrement des agriculteurs, après le désengagement de l'Etat, le niveau d'équipement des exploitations agricoles s'est plus ou moins maintenu grâce à l'appui du secteur privé local (forgerons, vendeurs d'animaux de trait, petites et moyennes entreprises de prestation de service).

Quel que soit le mode de production, les rendements du coton ivoirien demeurent faible comparativement à ceux des grands pays producteurs mais dans les limites africaines comme le montre les tableaux suivants :

Tableau 5: Rendements de coton graine durant ces 6 dernières campagnes en Côte d'Ivoire

Mode	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	Moyenne
CM	0.95	0.74	1.18	0.87	0.76	0.90
CA	1.14	0.85	1.01	1.06	1.08	1.03
Moto	1.29	1.12	1.33	1.34	1.51	1.32

Tableau 6: Rendements de coton graine au niveau des grands pays producteurs

Pays	1992-2000	2000-2008	2008
Chine	2.61	4.42	3.91
Ouzbékistan	2.41	3.02	2.56
Inde	0.71	1.22	1.21
Etats unis	1.88	2.77	2.25
Pakistan	1.73	2.51	2.05
Afrique	1.03	1.18	1.09

Source : Infocomm, 2013 d'après les données statistiques du CCIC pour le coton-fibre et de la FAO pour le coton-graine

Dans le Sud plus humide, la prévalence de la trypanosomiase freine l'élevage des zébus. Les taurins résistants à cette maladie n'ont pas le gabarit suffisant pour effectuer des travaux lourds. De plus, la présence de nombreux arbres et vergers complexifient l'introduction de la traction animale dans cette partie du pays.

2.2. BILAN DE LA MOTORISATION AGRICOLE

2.2.1. ERE DES SOCIETES D'ETAT

Pour amorcer partout le développement économique et social, l'Etat, à travers divers plans quinquennaux, a matérialisé sa volonté politique pour la mécanisation de l'agriculture ivoirienne. L'ensemble des actions de promotion et de développement des cultures de rente et des cultures vivrières, ont donné naissance à des

sociétés d'Etat (SATMACI, MOTORAGRI, SODERIZ, SODEFEL, CIDT, AVB, ARSO, CIDV, etc.) aussi dynamiques les unes que les autres. Les plans quinquennaux ont permis de réaliser le « miracle ivoirien » grâce à des actions bien structurées et l'encadrement dense des agriculteurs a permis une augmentation régulière de la production agricole.

2.2.1.2. Société pour la Motorisation de l'Agriculture Ivoirienne (MOTORAGRI)

La mécanisation des exploitations requiert des parcelles adaptées à la mécanisation pour l'emploi efficace des équipements agricoles. Pour disposer de parcelles de culture qui soient adaptées à cette technique de production, l'Etat a créé en 1966, une structure d'exécution des travaux agricoles motorisés dénommée « Société pour la Motorisation de l'Agriculture Ivoirienne ». Cette structure a permis la création de nombreux blocs cultureux (277.850 ha environ), des plates formes villageoises, des pistes rurales et des barrages hydro agricoles, à travers tout le pays. Ces blocs cultureux, entièrement défrichés et aménagés ont été gracieusement mis à la disposition des agriculteurs. Aujourd'hui, l'enherbement excessif des parcelles de culture et le manque de matériels agricoles ont entraîné l'abandon de certains blocs. La MOTORAGRI a été dissoute en 2000.

2.2.1.3. Comité Consultatif du Machinisme Agricole de Côte d'Ivoire (COMACI)

Pour veiller à l'importation d'équipements agricoles adaptés aux besoins des exploitants, l'Etat a créé en 1966⁸ un organe consultatif du machinisme agricole en Côte d'Ivoire dénommé « Comité Consultatif du Machinisme Agricole (COMACI) ». Ce comité fut chargé d'étudier l'ensemble des problèmes relatifs au développement du machinisme agricole et de faire toutes suggestions utiles à ce sujet. A ce titre, il devrait assurer :

- La liaison entre les personnes, sociétés ou organismes responsables des expérimentations et de l'adaptation du matériel aux conditions locales ;
- Réaliser directement par l'intermédiaire de tiers, des essais sur le matériel agricole ;
- Etudier les perspectives du marché de matériels agricoles et établir les coûts d'utilisation ;
- Proposer toutes mesures utiles quant aux conditions d'importation du matériel agricole ;
- Etudier les modalités de prêts susceptibles d'être accordés aux producteurs pour l'acquisition du matériel agricole.

Ce comité ne pouvant effectuer lui-même directement tous les essais et les différentes expérimentations sur le matériel, ni exécuter des projets autonomes, a suscité la création en 1978, d'une structure d'exécution dénommée « Centre Ivoirien du Machinisme Agricole » (CIMA). Le CIMA, basé à Bouaké, était chargé pour le compte du COMACI, de réaliser les expérimentations et essais, les adaptations et les études sur le matériel agricole commercialisé par les concessionnaires. Ce centre éditait pour les utilisateurs d'équipements des normes technico économiques en vue de l'emploi efficace des engins. Il assurait également la formation des techniciens et des utilisateurs des équipements de mécanisation agricole. Le COMACI ne fonctionne plus et le CIMA a été détruit lors de la récente période de crise.

2.2.1.4. Sociétés de développement intégré de certaines cultures

Pour parvenir à une meilleure diversification des cultures, l'Etat a créé de nombreuses sociétés d'Etat chargées de garantir la couverture des besoins nationaux en riz, corps gras alimentaires, protéines animales, fibres textiles, caoutchoucs naturels, fruits et légumes etc. et sauvegarder la position de la Côte sur le marché

⁸ Décret N° 66 – 406 du 13 septembre 1966 portant création du Comité Consultatif du Machinisme Agricole.

extérieur et ce, grâce à une nouvelle stratégie basée sur la poursuite de programmes modulés (replantation et extension des vergers, création de fermes agro pastorales, de ranchs et stations d'élevage, de blocs cultureux etc).

Selon leur spécificité, ces SODE ont donné gratuitement aux bénéficiaires desdits projets, des équipements de mécanisation tels que des chaînes de machines (tracteurs ou motoculteurs avec leurs outils d'accompagnement, des moissonneuses batteuses, des batteuses-vanneuses, des égraineuses, des décortiqueuses, etc.).

Ces sociétés étaient aussi chargées de l'encadrement et de la formation des producteurs organisés en groupement à vocation coopérative (GVC). La formation des formateurs était assurée par le CIMA et les CFMA et les tests de performance et l'adaptation du matériel de mécanisation confiée au CIMA.

La stratégie d'intervention adoptée par ces sociétés n'était pas de nature à assurer un réel transfert du savoir faire chez les agriculteurs. Les longs déplacements à vide du matériel entre les blocs ont été une source de gaspillage et d'augmentation des coûts de la mécanisation. La faible implication des agriculteurs à la mise en œuvre de la mécanisation combinée à la maintenance centralisée, n'a pas permis aux exploitants de s'approprier cette mécanisation. Ainsi, à leur dissolution, les travaux sur les blocs ont été arrêtés. Ces différents projets ont généralement développé deux modes d'utilisation du matériel agricole:

- Le matériel appartient à la structure d'encadrement et celle-ci réalise des prestations chez les agriculteurs. Ce mode de gestion vise à remédier à l'insuffisance de personnel qualifié pour la conduite et la maintenance et à assurer la qualité des opérations agricoles. Les exploitants qui sont insuffisamment associés, se sentent peu concernés par la gestion du matériel;
- Le matériel acquis est attribué à un groupe d'exploitants pour son utilisation commune. Des tractoristes sont formés à cet effet et travaillent bénévolement chez tous les membres du groupe. Ce mode d'attribution qui responsabilise les exploitants, rencontre des difficultés dans la gestion du matériel notamment la gestion des équipements, la programmation des opérations agricoles et la maintenance des engins ;

Le Ministère de l'Agriculture a, lui aussi piloté des projets ayant une composante importante de mécanisation tels que le Projet d'Installation de Jeunes Agriculteurs Modernes (PIJAM) (1988), le projet Soja (1989-2002) a acquis 306 chaînes motorisées de tracteurs de 52 CV, 67 Moissonneuses batteuses et 06 chaînes motorisées de tracteurs de 152 CV. Ces matériels ont permis d'installer un millier (1034 exploitants) de jeunes agriculteurs équipés en engins motorisés pour la pratique d'une agriculture moderne.

Les actions initiées par l'Etat avaient permis à la Côte d'Ivoire de se doter d'un parc de matériels agricoles relativement important et reparti sur l'ensemble du territoire. La disparition ou la privatisation des Sociétés d'Etat et les différentes crises économiques qu'a connues le pays ont porté un arrêt aux projets et programmes de mécanisation, entraînant l'effritement des actifs de la mécanisation bâtis au prix d'importantes ressources.

A cela, il faut ajouter les faibles performances des bénéficiaires qui ne prêtaient pas grand intérêt à l'entretien du matériel mis à leur disposition ou ne faisait pas preuve de rigueur dans la conduite des travaux agricoles.

2.2.2. ERE DES SOCIETES PRIVEES

La motorisation conventionnelle est pratiquée au niveau des sociétés agro-industrielles car celles-ci disposent de vastes superficies de plantations (centaines, voire de milliers d'hectares) à gérer et de plus de ressources financières pour le bon suivi des équipements que les agriculteurs individuels. Ces sociétés sont concentrées dans les filières de rente telles que le cacao, l'hévéa, le palmier à huile, la banane douce, l'ananas, la canne à sucre, etc. et quelques fois dans la riziculture.

Les équipements motorisés servent le plus souvent aux travaux de défrichage, à l'andainage, à la préparation des sols, au traitement des plantations et au transport de la récolte.

Les petites et moyennes entreprises agricoles exploitant des superficies de plus de 30 ha, qui ne sont pas propriétaires d'engins motorisés, ont parfois recours aux prestations de service de travaux agricoles pour leurs opérations culturales. Par exemple, dans la zone de savane, 0,30% de producteurs de coton encadrés par les sociétés cotonnières disposaient en 2008 d'un matériel de motorisation⁹.

L'arrêt de l'exécution des programmes dû au désengagement de l'Etat du secteur de la production n'a pas permis à la mécanisation agricole de s'inscrire dans la durée. De plus, le non renouvellement du matériel agricole dû à son coût élevé et l'insuffisance de pièces détachées ont contribué à la dégradation du niveau d'équipements des exploitations agricoles.

2.2.3. ACTIONS RECENTES

Le PROPACOM

Le programme d'appui à la production agricole et à la commercialisation s'exécute dans les régions du Poro, de la Bagoué, du Tchologo, du Hambol, du Gbekè, du Boukani et du Gontougo. Il veille à contribuer au développement de la mécanisation de l'agriculture ivoirienne. Pour ce faire, ce Projet dotera les comités de gestion des aménagements rizicoles (CGA) et autres organisations de producteurs agricoles de matériels de labour et de récolte (120 motoculteurs, faucheuses, 100 batteuses vanneuses) et les groupements maraîchers de systèmes d'irrigation goutte à goutte. Ces matériels seront cédés aux CGA et aux groupements maraîchers dans le cadre d'une convention de cession imposant la constitution par les bénéficiaires d'un fonds d'amortissement et d'un fonds de fonctionnement domiciliés dans une institution financière sur des comptes bloqués. Des mécanismes de gestion, de maintenance et de renouvellement des équipements seront mis en place.

⁹ Flash décadaire INTERCOTON N°18 du 20 juin 2014

Tableau 7: Coût de cession de quelques matériels agricoles

Désignation	Motoculteur	Batteuse - vanneuse	Système d'irrigation goutte à goutte
Signataire de la convention de cession	UCP PROPACOM Président CGA	UCP PROPACOM Président CGA	UCP PROPACOM Président CGA
Gestionnaire du matériel	Comité matériel agricole	Comité matériel agricole	Comité matériel agricole
Frais payés par les utilisateurs*	82 500 F CFA / ha / cycle dont : 45 000 F CFA / ha / cycle pour l'entretien 37 500 F CFA / ha / cycle pour l'amortissement	50 000 F CFA / ha / cycle dont : 25 000 F CFA / ha / cycle pour l'entretien 25 000 F CFA / ha / cycle pour l'amortissement	1 320 000 F CFA / ha / cycle dont : 430 000 F CFA / ha / cycle pour l'entretien 890 000 F CFA / ha / cycle pour l'amortissement
* Montant indicatifs à préciser en fonction des caractéristiques des équipements			

Le Projet financera également la formation de mécaniciens sélectionnés parmi les jeunes volontaires à la réinsertion et qui seront chargés d'assurer une maintenance de proximité des motoculteurs et autres équipements de récolte. Ils bénéficieront d'une formation adaptée pour la conduite et la maintenance des machines agricoles.

Le développement de la riziculture

L'Office National de Développement de la Riziculture a été créé en 2010, à la suite du Programme National Riz. Il soutient les producteurs pour le développement de la production rizicole nationale. Ces soutiens portent sur la réalisation d'aménagements hydro-agricoles, la fourniture d'intrants, le financement du conseil agricole et la mécanisation de la production irriguée. Depuis 2011, du matériel a été mis à la disposition des producteurs rizicoles (voir tableau 3).

Tableau 8: Nombre d'équipements de motorisation cédé aux producteurs

Matériel	2011	2012	2013	2014	Total
Moissonneuses batteuses		1	15		16
Motoculteurs	9	57	144	110	320
Batteuses vanneuses	40	56	81	75	252
Pulvérisateurs		1	167	53	221

Ce matériel est cédé à des producteurs individuels ou à des organisations professionnelles agricoles (90% des cas) sous forme de don. Les distributions sont infimes par rapport aux demandes et le matériel est disponible en fonction des ressources et des procédures de passation de marché.

2.2.4. TYPES DE MATERIELS AGRICOLES UTILISES

Une enquête réalisée en 2015, à l'échelle nationale révèle qu'il y a 3 247 machines agricoles employées dans les exploitations agricoles nationales. Ce matériel est principalement constitué de tracteurs (50%) et de motoculteurs (33%). Au niveau des équipements, ce sont les remorques qui sont le plus utilisées (47%) ainsi que les pulvérisateurs (21%) et les fraises (13%). 68% des machines agricoles sont en état de fonctionnement contre 83% pour les équipements. A par les remorques qui sont en proportion presque égale avec les tracteurs, le rapport équipement/tracteur varie entre 0.06 et 0.5 ; ce qui dénote du faible recours aux travaux mécanisés

dans les exploitations agricoles. Moins de 1000 (soit 951) producteurs individuels sont détenteurs de cellules motrices contre 341 OPA et 518 prestataires de services.

Figure 1 : Répartition des machines agricoles

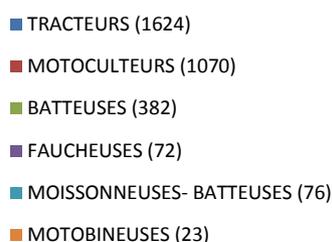
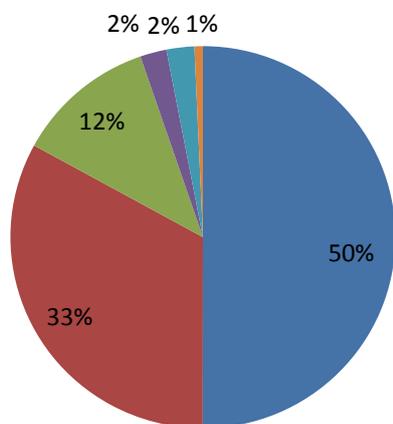
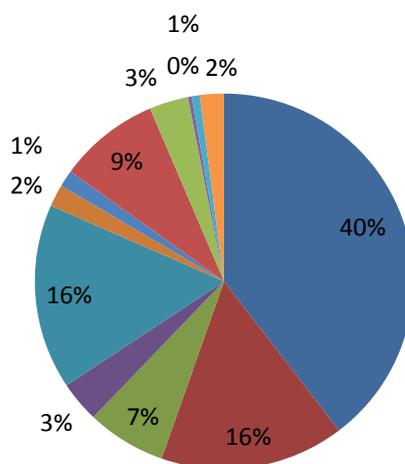


Figure 2 : Répartition des équipements agricoles



Source : ANADER, enquête sur la motorisation, février 2015

2.2.5. CONCESSIONNAIRES DE MATERIELS AGRICOLES

La plupart des grandes marques mondiales d'équipements agricoles sont représentées dans le pays par des concessionnaires dont les principales sont indiquées dans le tableau 4.

Tableau 9: Quelques activités de substitution exercées par certains concessionnaires de matériels agricoles

Concessionnaires	Marque de tracteur	Autre activités
SOCIDA	MASSEY-FERGUSON, SONALICA, CLAAS, RENAULT	Automobiles Renault, Suzuki, etc.
COMAFRIQUE	FIAT NEW HOLLAND	Automobiles Nissan, Toyota
CICA-AUTO	CASE IH	Autos Isuzu & Citroen
SEMAT	SAME & DEUTZ	Matériel d'irrigation
MATFORCE	FORD	Autres outils agricoles
DTE	Tracteurs Chinois	Décortiqueuses & divers matériels
LASSIRE INDUSTRIE	Tracteurs John Deere	Carrossier, Eboueur
YITWO	Tracteurs Chinois	Motoculteurs & divers matériels
PRESTIGE AUTO	DEUTZ,	Autos-Divers matériels agricoles

Source : Enquête réalisées par la DMEME, en janvier 2015 auprès des concessionnaires de Matériels agricoles.

Ces concessionnaires, installés pour la plupart à Abidjan (90% environ)¹⁰ disposent de personnels qualifiés pour le service-après-vente, et d'unités mobiles d'intervention. Ils n'ont généralement pas de représentation à l'intérieur du pays mais disposent de quelques revendeurs privés de matériels ou de pièces de rechange. Ces revendeurs n'ont souvent pas les compétences requises pour assurer un service après-vente de qualité.

L'étroitesse du marché de matériels agricoles a été exacerbée par les différentes crises ce qui a poussé certains concessionnaires à quitter le pays tandis que d'autres ont relégué au second plan, l'activité de vente des équipements agricoles.

Hors mis les commandes sporadiques réalisées par certains partenaires au développement (FAO, Ambassades, GIZ, UE, etc.) pour des projets spécifiques, les ventes de tracteurs se limitent en moyenne à 05 voire 10 tracteurs par an¹¹ chez les concessionnaires les plus performants. Par exemple, la société LASSIRE INDUSTRIE, représentant exclusif de la marque John Deere a vendu de 2011 à 2014, en moyenne 18 tracteurs par an, dont 80 % ont été acquis par les sociétés agro industrielles et 20 % par les planteurs européens de banane.

2.2.6. PRESTATAIRES DE SERVICES DE TRAVAUX AGRICOLES MECANISES

Pour pallier à l'insuffisance des équipements dans le milieu rural, et réduire la pénibilité des opérations, certains privés (518 personnes environ)¹² ont créé des unités de prestation de service de travaux agricoles motorisés dans certaines zones de production notamment dans le Kabadougou, la Bagoué, le Poro, la Marahoué, l'Agnéby Tiassa, etc.

L'obsolescence des équipements entraîne des difficultés d'approvisionnement en pièces de rechange. Ainsi, les engins souvent en mauvais état, sont conduits par un personnel peu ou pas formé qui réalise des opérations agricoles de mauvaise qualité.

Dans certains grands centres urbains notamment à Abidjan, Bouaké, Korhogo, etc., quelques privés ont créé des unités de fabrication de pièces mécaniques ou de reconditionnement de certaines pièces de véhicules utilitaires et quelque fois de matériels agricoles.

L'inexistence ou l'insuffisance des ateliers d'entretien-réparation doté de mécaniciens qualifiés influe négativement sur la qualité des opérations de maintenance du matériel réduisant ainsi la durée de vie des équipements agricoles (2 à 3 ans pour le motoculteur, 5 à 6 ans pour le tracteur agricole). L'éloignement des ateliers existants des zones de production entraîne l'augmentation des charges d'exploitation.

¹⁰ Enquête sur la motorisation réalisée en janvier 2015 par la DMEME auprès des concessionnaires de matériels agricoles.

¹¹ Idem 6

¹² Rapport d'enquête de l'ANADER sur la motorisation agricole, février 2015.

2.2.7. SERVICES D'ENCADREMENT ET DE RECHERCHE DEVELOPPEMENT EN MECANISATION

Il n'existe présentement pas de service public d'encadrement et de recherche développement en motorisation agricole. L'encadrement des agriculteurs bénéficiaires des projets de mécanisation était assuré par les Sociétés d'Etat ou les projets. Ces structures, dotées de service de vulgarisation relativement étoffé en personnel qualifié, assuraient l'encadrement rapproché des bénéficiaires.

Suite aux différentes crises et à l'insuffisance ou voire même au manque de personnels qualifiés dans les structures chargées de la vulgarisation dans le milieu rural, les producteurs bénéficient de moins en moins d'un encadrement de qualité dans le domaine de la mécanisation agricole.

2.2.8. NIVEAU D'ADOPTION

Les multiples tentatives de motorisation entreprises depuis l'indépendance n'ont pas permis une augmentation significative du nombre d'exploitations agricoles motorisées. Ainsi, l'effectif des agriculteurs qui disposent d'une chaîne motorisée demeure toujours très faible (moins de 1% des exploitations) comparativement à celui des paysans en culture attelée. Cette situation confirme le caractère extensif de l'agriculture ivoirienne.

III. ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE DE LA MECANISATION EN CÔTE D'IVOIRE

Comme nous venons de le voir dans l'état des lieux, de nombreux efforts ont été consentis par l'Etat pour la mécanisation de l'agriculture ivoirienne. Malheureusement, ces différents efforts n'ont pas permis d'inscrire cette mécanisation dans la durée. Selon les zones agro climatiques, les résultats obtenus divergent en fonction du mode de mécanisation agricole adopté.

3.1. ATOUTS DE LA MECANISATION AGRICOLE

3.1.1. EXISTENCE D'UNE VOLONTE POLITIQUE

La mécanisation agricole a toujours été un objectif majeur poursuivi par l'Etat depuis les indépendances. C'est pour cette raison que la mécanisation agricole a été très tôt introduite dans les actions de modernisation de l'agriculture.

Sur le plan institutionnel, en plus du Ministère en charge de l'Agriculture, l'Etat a mis en place une structure de gouvernance spécifique à la mécanisation (COMACI), des structures de recherche développement et de formation (CIMA, CFMAG, CFMAD).

Aussi, le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA 2011-2015), repris par le Plan National de Développement (PND 2012-2015), insiste sur la nécessité de développer la mécanisation agricole en Côte d'Ivoire. Bien que ses actions ne touchent pas encore la grande majorité des producteurs, l'Etat continue de soutenir la mécanisation agricole à travers des projets portant sur la motorisation agricole ou sur la culture attelée.

L'élaboration de cette stratégie est une émanation de la volonté politique de l'Etat de développer la mécanisation agricole.

3.1.2. EXISTENCE DE STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT

L'état des lieux a montré que l'Etat et des opérateurs économiques mènent des actions sur la mécanisation agricole. Mais l'environnement national présente des structures sur lesquelles il est possible de bâtir une politique de promotion de la mécanisation agricole. Il s'agit de :

L'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) est la structure publique en charge du conseil agricole. Cette agence est répartie sur l'ensemble du territoire national avec des agents directement implantés en milieu rural. L'ANADER vient de mettre en place un Service en charge de la mécanisation agricole. Des agents de cette agence pourraient être formés pour apporter des appuis en mécanisation aux exploitants agricoles.

L'ivoirienne de Technologie Tropicale (I2T), en tant que bureau d'études et d'ingénierie, réalise des études techniques sur les équipements, des études d'ingénierie pour des unités agro-industrielles ou des équipements modulaires clé en main dans le cadre de la transformation et la valorisation des produits agricoles, des actions de veille et d'innovation technologique, des actions d'assistance technique et de conseil aux entreprises, et des actions de recherche de partenariat sur des projets de valorisation des produits agricoles tropicaux.

L'I2T pourraient tisser des partenariats internationaux pour le transfert de technologie sur la mécanisation agricole.

L'Ecole Supérieure d'Agronomie est un établissement d'enseignement supérieur qui forme des Ingénieurs Agronomes et des Ingénieurs des Techniques Agricoles. Elle dispose en son sein d'un Département de Machinisme Agricole qui mérite d'être redynamisé en personnel et en équipement.

3.1.2. ACCROISSEMENT DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES

Il existe plus de 3000 organisations professionnelles agricoles en Côte d'Ivoire. Au delà de ce nombre pléthorique, le principe de mutualisation des efforts et des ressources que revendiquent ces organisations devaient être exploité à des fins de promotion de la mécanisation agricole. Malheureusement, les problèmes de gouvernance et le manque de vision réduisent les initiatives dans ce domaine.

3.1.3. EXISTENCE DE POTENTIALITES AGRICOLES

Les projets de développement agricole ont mis à la disposition des agriculteurs plusieurs milliers d'ha aménagés. Ces projets ont financés le défrichement au treuil et le défrichement motorisé ont permis la création dans les zones de production, de nombreux blocs cultureux adaptés à la mécanisation.

A titre d'exemple, la société MOTORAGRI, en 34 ans d'activités (de 1966-2000) a défriché et préparé 277.850 ha de terres cultivables mécaniquement. Ces blocs cultureux sont aujourd'hui soit abandonnés soit sous exploités. La valorisation des blocs cultureux abandonnés ou sous exploités peuvent permettre un développement de la mécanisation agricole ;

Il existe un important potentiel en bas fonds (plus de 100 000 ha) dont la grande majorité n'est pas exploitée.

Sur les vingt et un (21) millions d'hectares de terres cultivables dont dispose le pays, seulement 33% sont mis en valeur. Le capital terre existe pour la création d'exploitations agricoles mécanisées.

3.1.4. EXISTENCE D'UN MARCHÉ SOUS REGIONAL

Une mécanisation réussie est une mécanisation qui génère de la productivité et de la production qui peut être écoulee sur les marchés. Le surplus de production attendue qui ne serait pas absorbé par les marchés nationaux pourrait trouver des débouchés au niveau de la sous région. Les vivriers comme le riz, la banane plantain, le manioc, l'igname et le maïs sont exportés hors des frontières et l'offre s'avère insuffisante. L'espace économique de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), offre un réel marché pour les produits agricoles ivoiriens. Les pays de l'interland étant plus touchés par les phénomènes de sécheresse que la Côte d'Ivoire, le marché sous régional offre des opportunités souvent peu exploitées ou sous exploitées par manque d'organisation.

3.2. CONTRAINTES DE LA MECANISATION

Les efforts entrepris par le Gouvernement ivoirien, depuis les indépendances, n'ont généralement pas abouti à l'expansion de mécanisation dans l'agriculture ivoirienne. Ces résultats insuffisants sont liés à des contraintes qui n'ont pas été levées et qui persistent jusqu'au aujourd'hui. Pour le développement de la mécanisation, il est

impératif de s'y attaquer et trouver des solutions durables. Les principales contraintes sont résumées comme suit :

3.2.1. COÛTS ELEVES DU MATERIEL

Le renchérissement du prix du matériel de motorisation et de culture attelée, des pièces de rechange et de tous les produits consommables, suite à la dévaluation du franc CFA, rend onéreux l'emploi du matériel. Le tableau 10 donne à titre d'exemple le prix de quelques équipements agricoles.

Tableau 10: Prix d'achat (en FC FA) de quelques machines agricoles selon l'état à l'acquisition

Machines agricoles	Min	Max	Moyenne
TRACTEUR de 30 à 120 CV			
NEUF	11 000 000	45 000 000	22 450 000
OCCASION	2 000 000	8 000 000	4 473 000
BATTEUSE de 1 à 2 t / h			
NEUF	1 500 000	2 500 000	1 850 000
OCCASION	300 000	800 000	625 000
FAUCHEUSE de 0,8 a 1,2 m de largeur de travail			
NEUF	500 000	1 000 000	785 000
OCCASION	300 000	500 000	421 000
MOTOCULTEUR de 12 à 18 CV			
NEUF	3 000 000	6 000 000	4 200 000
OCCASION	300 000	1 000 000	615 000
MOISSONNEUSE-BATTEUSE de 50 à 115 CV			
NEUF	20 000 000	80 000 000	35 000 000
OCCASION	5 000 000	10 000 000	7200 000
CULTURE ATTELEE			
Animaux de trait	190 000	250 000	210 000
Chaîne complète	500 000	800 000	650 000

Les coûts affichés dans le tableau ci-dessus ne sont pas à la portée de la majorité des producteurs. Les taxes douanières élevées (40% de la valeur FOB) et la TVA (18%) sont des facteurs qui contribuent à la cherté du matériel. A cela, il faut ajouter les procédures administratives et la complexité du langage douanier qui entraînent les lourdeurs décriées par les opérateurs économiques à cause du temps mis¹³ pour l'obtention de la main levée sur les marchandises importées et les frais induits par cette durée.

Le matériel motorisé importé destiné à l'usage agricole est exonéré de TVA mais très peu de producteurs ont recours à cette exonération car ils ignorent, pour la grande majorité, son existence.

Il existe aussi des difficultés au niveau de la culture attelée.

¹³ 24 jours (environ 30 jours selon les opérateurs économiques rencontrés) selon une étude réalisée en du 7 au 19 juillet 2014 par la Direction Générale des Douanes ivoiriennes

Tableau 11: Proportion de coton par type de mécanisation agricole durant les 5 dernières campagnes agricoles

Mode	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014
Total	50 902	57 347	77 504	101 758	111 004
Pourcentage CA	86%	81%	76%	68%	65%
Pourcentage CM	14%	19%	24%	32%	35%
Pourcentage Moto	0%	0%	0%	0%	0%

Ce tableau montre qu'entre 2010 et 2014, 21% de plus en plus de producteurs s'adonnent à la culture manuelle de coton. Cette situation est due au fait qu'en absence d'appui pour l'entretien et le renouvellement de leurs outils de travail, les producteurs en culture attelée sont obligés de se reconvertir en culture manuelle. Quant à ceux qui démarrent ou reviennent à la production cotonnière, le manque de ressources financières pour investir dans l'achat de matériel de trait les contraint s à la culture manuelle.

Sans compté le matériel d'attelage, l'investissement de l'ordre de 500 000 à 600 000 F CFA demeure élevé pour la plupart des agriculteurs. Il leur faut plusieurs années pour acquérir l'équipement complet sur fonds propres.

Les 0% en culture motorisée ne signifient pas qu'il n'existe pas d'exploitation motorisée. Le nombre de ces exploitations varient entre 103 et 159 durant la période considérée dans le tableau 11.

3.2.2. COÛTS DES PRESTATIONS ELEVEES

Les exploitants qui ne peuvent pas s'offrir du matériel de mécanisation agricole, ont quelque fois recourt aux prestataires de service de travaux agricoles motorisés. Mais ici aussi, les coûts pratiqués sont souvent élevés. Le tableau ci-dessous donne l'ordre de grandeur des prix pratiqués.

Tableau 12 : Coûts de prestation de quelques opérations agricoles réalisés avec les machines agricoles

TYPE DE TRAVAUX	Coût à l'Ha		
	Mini	Moyenne	Maximum
LABOUR (Tracteur)	50 000	65 000	100 000
FRAISAGE (Motoculteur)	35 000	55 000	75 000
SEMIS	25 000	35 000	60 000
TRAITEMENT	30 000	35 000	50 000
RECOLTE (Fauceuse)	30 000	45 000	60 000
RECOLTE (Moissonneuse-batteuse)	30 000	40 000	80 000
BATTAGE (Batteuse)	20 000	25 000	40 000

Ces coûts varient parfois du simple au double d'une région à une autre. Le défrichement réalisé avec un bulldozer D4 varie de 550 000 à 850 000 F CFA / ha et peut atteindre 1 300 000 F CFA / ha environ¹⁴, lorsqu'il est fait à l'aide d'un bulldozer D8.

Les détenteurs de matériel motorisé doivent aussi faire face aux coûts d'entretien de ce matériel. Le manque d'entretien a été souvent la cause d'abandons de matériel de mécanisation mis à la disposition de bénéficiaires

¹⁴ Coût issu de l'appel d'offre réalisé en 2013 par l'ONS en vue du défrichement des parcelles de canne villageoise.

dans le cadre de projets agricoles. Il est donc nécessaire de tenir compte des capacités de gestion des producteurs avant de leur céder le matériel de mécanisation.

3.2.3. INEXISTENCE DE MECANISME DE FINANCEMENT DU MATERIEL

Les agriculteurs désireux introduire la mécanisation dans leur système de production rencontrent d'énormes difficultés pour le financement de l'acquisition, du fonctionnement et même de la maintenance de leurs équipements due en parti à l'inexistence d'un mécanisme fiable de financement adapté.

Au regard du coût élevé du matériel de motorisation agricole, l'acquisition de tel équipement se fait généralement grâce au concours du secteur bancaire. Au niveau national, les conditionnalités et les taux d'intérêts pratiqués par les banques commerciales n'encouragent pas ou ne permettent pas aux producteurs d'emprunter pour s'équiper en matériel de mécanisation agricole.

3.2.4. SYSTEMES DE PRODUCTION PEU PERFORMANTS

Le Recensement National de l'Agriculture (RNA) de 2001 a comptabilisé plus d'un million d'exploitations agricoles. Ces exploitations peuvent être regroupées en trois grands types :

- Les exploitations familiales : Elles sont les plus nombreuses. Leur taille varie entre 0,5 et 1 ha pour la production vivrière qui est généralement destinée à la satisfaction des besoins familiaux des agriculteurs. Seuls, les surplus sont écoulés sur les marchés locaux. La taille des exploitations de rente (café, cacao, palmier à huile, coton, anacarde, hévéa, etc.) est plus importante : entre 1 et 3 ha en moyenne. La production est entièrement vendue ;
- Les exploitations urbaines et périurbaines, de taille réduite (inférieure à 1 ha, voire quelques ares), sont localisées au niveau des grands centres urbains (Abidjan, Yamoussoukro, Bouake) et à leur périphérie et sont consacrées essentiellement aux productions vivrières ;
- Les exploitations « modernes ». Elles sont dominées par les cultures de rente, installées en grande partie dans la moitié sud du pays. Les exploitations « modernes » sont peu nombreuses dans le secteur vivrier, où elles se spécialisent sur des spéculations répondant à une forte demande des marchés ou s'intégrant dans une chaîne d'activités (maïs pour les éleveurs industriels).

Quelque soit le type d'exploitation, le niveau de modernisation demeure toujours faible (sauf pour les cultures exploitées par les sociétés agro-industrielles). Les outils de production sont encore rudimentaires (daba, machettes, arrosoirs, etc.). Les producteurs ont souvent des difficultés pour s'approvisionner en intrants, soit à cause de leurs coûts ou soit à cause du faible développement du circuit de distribution.

La main d'œuvre est familiale ou saisonnière. Avec l'urbanisation galopante et le développement de la scolarisation, cette main d'œuvre deviendra de moins en moins disponible dans le futur. Contrairement au SMIG qui a été revalorisé à 60 000 F / mois depuis deux ans, le SMAG est resté inchangé depuis plus de vingt ans (721 F/jour soit 18 700 F/mois). Dans la pratique, l'ouvrier agricole est payé à 1 000 ou 1500 F / jour suivant la spécificité de certaines tâches.

La taille moyenne des exploitations agricoles est inférieure à 10 ha alors qu'un tracteur de puissance moyenne est rentable sur des superficies supérieures à celle-ci. Le matériel agricole est souvent dimensionné pour être rentabilisé sur des exploitations de superficie relativement élevée.

La demande africaine en général et particulièrement ivoirienne de matériels de motorisation limite l'investissement dans la recherche pour la mise au point de matériel adapté aux exploitations de petite taille. De plus ces exploitations ne sont généralement pas contiguës pour réduire les déplacements à vide du matériel.

L'accès aux semences de qualité n'est pas assuré et il y a peu d'exploitations irriguées. Tous ces facteurs concourent à l'obtention d'une faible productivité des exploitations agricoles.

3.2.5. ENVIRONNEMENT DE PRODUCTION AGRICOLE PEU PROPICE

Le rôle de l'Etat est de créer un environnement institutionnel qui favorise le développement de la mécanisation. Pour ce faire, elle peut intervenir dans la formation, le conseil agricole, la fiscalité, la législation, etc.

En Côte d'Ivoire, il n'y a pas de législation qui définit le cadre de développement de la mécanisation, réglemente les importations de matériel agricole, définit les normes de sécurité et de protection des usagers ou qui clarifie le type de service pouvant être rendu. La recherche en mécanisation agricole est quasiment inexistante au niveau de la conception, la fabrication des machines et des équipements adaptés aux exploitations.

Depuis la dissolution de la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA), il n'existe plus de structure de financement de l'agriculture.

Les services de vulgarisation sont généralement dotés de peu d'agents spécialisés en mécanisation. L'ANADER ne dispose par exemple que de deux experts en mécanisation agricole tandis que l'ONDR n'a que deux agents, pareille pour la DMEME.

L'encadrement au niveau de la culture attelée est assuré par les agents des sociétés cotonnières qui ne disposent pas tous de personnels en nombre suffisant. Le conseil agricole sur la motorisation agricole est quasiment inexistant.

Les techniciens en machinisme agricoles étaient formés par l'ESA. Le manque de débouchés pour les diplômés à souvent entraîné l'ouverture par intermittence de cette spécialité où il n'y a qu'un seul docteur pour dispenser les cours. La majorité des quelques rares spécialistes nationaux encore en service iront à la retraite dans moins de 7 ans. Il y a donc lieu de mettre l'accent sur la formation pratique et qualifiante, ce qui n'est pas pour le moment possible car l'école manque d'enseignants qualifiés dans ce domaine et le matériel didactique s'avère insuffisant.

En mécanisation, les consommables (gasoil, lubrifiant et pièces de rechange) sont des paramètres à prendre en compte quand on veut investir dans du matériel de motorisation agricole. A la différence du secteur des pêches, il n'y a pas de mécanisme de subvention du carburant alors que la Côte d'Ivoire

3.2.6. PERSISTANCE DES PROBLEMES LIES AU FONCIER RURAL

Dans les exploitations agricoles, la sécurisation foncière est primordiale à la mise en œuvre de la mécanisation. Les terres des exploitations agricoles mécanisées doivent bénéficier de la purge des droits coutumiers pour favoriser les investissements. Dans le cadre des anciens projets de mécanisation, les populations rurales déclarent souvent que leurs terres ont été le plus souvent prises d'autorité par l'Etat sans la purge des droits coutumiers. Les promesses qui leur ont été faites n'ont pas souvent été tenues par les autorités administratives et politiques. Ainsi souvent, des conflits récurrents éclatent entre les propriétaires terriens et leurs hôtes (allochtones ou étrangers) pour l'exploitation paisible des parcelles. Face à cette situation d'insécurité foncière, les exploitants bénéficiaires ne réinvestissent pas une partie de leur revenu dans la pérennisation des activités de mécanisation.

CONCLUSION PARTIELLE

Au cours des trois (03) premières décennies de notre indépendance, l'Etat a consacré d'importants moyens financiers pour l'introduction de la mécanisation dans l'agriculture ivoirienne, aussi bien vivrière que de rente. Dans une politique interventionniste, il a créé des structures et mis en œuvre des programmes de développement. Dans ces programmes, de nombreux équipements de mécanisation agricole ont été acquis et mis à la disposition des agriculteurs soit par dons soit à travers un crédit subventionnée. Quelque soit l'approche (dons/crédits) utilisée, les différentes actions n'ont pu connaître une pérennité après l'arrêt des projets et programmes. Aujourd'hui, la mécanisation semble être un rêve inaccessible pour la grande majorité des petits producteurs.

Les résultats mitigés obtenus par les expériences passées montre l'importance de la prise en compte des facteurs économiques, sociologiques et environnementaux dans les politiques de mécanisation. En effet, bien que conscient des avantages de la mécanisation, tout agriculteur ne s'y investira véritablement que si son introduction dans l'exploitation agricole rend celle-ci durablement viable. La technologie à elle seule ne suffisant pas, l'analphabétisme et la pauvreté continuent de plomber les actions de développement de la mécanisation.

C'est pourquoi, sans prôner le retour à l'Etat providence, l'Etat devra s'investir et créer des conditions favorables à l'émergence d'une mécanisation durable à travers la prise de mesures et la mise en place d'un environnement adapté.

La stratégie nationale de développement de la mécanisation devra accorder une place prépondérante à l'investissement privé qui, employé dans un environnement adapté, pourrait inscrire la mécanisation agricole dans la pérennité.

IV. DEFINITION DES ORIENTATIONS MAJEURES

4.1. VISION DE LA STRATEGIE

L'objectif visé par la PNIA (2010-2015) à travers la mécanisation agricole est de : « Promouvoir une mécanisation stratifiée, diversifiée (petite mécanisation, mécanisation intermédiaire et grande mécanisation), techniquement et financièrement maîtrisable par la majorité des producteurs, transformateurs et distributeurs de produits agricoles ». Trois (3) actions spécifiques à la mécanisation ont été identifiées :

- Poursuite la relance de la culture attelée ;
- Développement d'un artisanat de service fabricant des pièces de culture attelée et de mécanisation ;
- Développement des PME d'artisans prestataires de service de mécanisation agricole ;
- Facilitation de l'émergence de PME de construction de matériels agricoles.

Durant la période de mise en œuvre du PNIA, seule la culture attelée du coton a bénéficié de véritables appuis mais la productivité reste encore en deçà des standards internationaux. La petite motorisation a connue quelques initiatives, sans grande envergure.

Tirant les leçons des performances antérieures et des potentialités du pays, la **vision du Ministère de l'Agriculture est le développement des exploitations agricoles intensives à vocation commerciale, bénéficiant d'un accès accru à la mécanisation développée par le secteur privé avec la facilitation de l'Etat**. Il s'agira donc durant la période 2015 à 2020 de maximiser la productivité dans les exploitations pratiquant la culture attelée, tout en encourageant l'expansion de la motorisation. Pour les exploitations agricoles potentiellement rentables, la motorisation devra relever le niveau de productivité

4.2. OBJECTIFS DE LA STRATEGIE

4.2.1. OBJECTIF GENERAL

La stratégie nationale de développement de la mécanisation agricole vise l'intégration durable de la mécanisation dans les systèmes de production en vue d'accroître la productivité et améliorer les conditions de travail des agriculteurs et leurs performances.

4.2.2 OBJECTIFS SPECIFIQUES

De manière spécifique il s'agira de :

- Créer un environnement favorable pour le développement de la mécanisation agricole;
- Adapter la mécanisation agricole aux besoins des producteurs et aux conditions agro écologiques des exploitations ;
- Vulgariser les opérations agricoles motorisées dans les zones de production ;
- Réduire la pénibilité du travail agricole et améliorer le revenu des agriculteurs ;
- Favoriser l'émergence d'un secteur privé dynamique dans le sous-secteur de la mécanisation agricole.

4.3. DEFIS LIES A LA MECANISATION

Enjeu et défi sont deux termes souvent employés indifféremment. Pour différencier ces deux termes dans le cadre de cette étude, le « défi » est le challenge, la difficulté ou contrainte majeure à surmonter. L'« enjeu » doit être compris dans le sens de ce que l'on perd si la stratégie n'est pas mise en œuvre ou gagne si elle l'est.

Sur la base du bilan diagnostique, les principaux défis qu'il faudra relever pour permettre l'expansion de la mécanisation agricole sont :

1. Le financement de l'acquisition, du fonctionnement et de la maintenance des équipements agricoles

Le financement est l'un des problèmes récurrents de l'agriculture ivoirienne, depuis la période du miracle ivoirien. Les chiffres indiquent les performances de l'agriculture sont corrélées avec un financement important, public et privé qui oscillait entre 16 et 27% du budget national ; alors que depuis plus d'une décennie, il est moins de 5%, malgré les promesses de Maputo (2003) et de Malabo (2014). Le diagnostic a montré que les coûts du matériel de motorisation (qui sont de l'ordre de millions de FCFA), où même ceux de culture attelée (où il faut déboursier des centaines de milliers de F CFA) ne sont pas à la portée des petits agriculteurs familiaux qui constituent la très grande majorité de la population agricole. Il leur sera difficile de mécaniser leur système de production sans mécanisme de financement de l'agriculture.

2. La capacité de rentabilisation du matériel de mécanisation agricole

L'agriculture est la principale activité pratiquée en milieu rural où la pauvreté (60,5% contre 48,9% au plan national) est le plus élevé. Cette réalité pose le problème de rentabilité de l'activité agricole. L'agriculture commerciale, dite de rente (cacao, hévéa, palmier, anacarde, coton) généralement prisée par les populations devient problématique lorsque leurs cours mondiaux chutent. Cette situation est due à la faible productivité des exploitations et à une faible consommation intérieure (sauf pour l'huile de palme). Les cultures horticoles ont du potentiel mais le manque d'organisation des producteurs, l'insuffisance des infrastructures de stockage et de conservation, ainsi que les pistes de desserte impraticables mettent les producteurs à la merci des acheteurs.

3. Le développement de l'élevage et la disponibilité des animaux de traits

L'élevage bovin a du mal à décoller en Côte d'Ivoire. La productivité est faible et le pays importe plus de la moitié de sa consommation en viande. La zone agro-écologique nord de la Côte d'Ivoire est favorable à l'élevage mais les animaux doivent faire face aux maladies et les conflits agriculteurs-éleveurs sont récurrents. Le prix des animaux de trait est ainsi renchéri par l'insuffisance du cheptel et les besoins de consommation.

4. L'amélioration de la structuration du milieu paysan

Il y a plus de 3 000 coopératives agricoles en Côte d'Ivoire (sans compter les associations et les GIE) mais la majorité des producteurs ne sont pas membres de ces organisations. Près de 2 000 d'entre elles se sont déjà conformées à l'Acte Uniforme OHADA relatif aux sociétés coopératives. Sans émanation d'organisations représentatives et dynamiques, il sera difficile à de faibles agriculteurs familiaux d'améliorer leurs conditions de vie ou de bénéficier des appuis de l'Etat.

5. La sécurisation foncière.

Ce chapitre est traité au 5.3.2.

4.4. ENJEUX DE LA MECANISATION AGRICOLE

Au regard des potentialités agricoles nationales et du développement des systèmes de production agricole, dans un environnement de mondialisation de l'économie, le développement de la mécanisation agricole en Côte d'Ivoire doit contribuer à :

1. améliorer de la sécurité alimentaire¹⁵

Le disponible vivrier brut par habitant a fortement chuté entre 2000 et 2010: (i) de 20% pour les racines, tubercules et banane plantain (506 kg à 423 kg par habitant par an entre 2000 et 2010), (ii) de 16% pour les céréales produites localement (64 kg à 55 kg par habitant et par an). En prenant en compte les importations, le disponible céréalier a progressé de 10% entre 2000 et 2010 (108 à 118 kg par habitant et par an entre 2000 et 2010). En 2010, le disponible net, semences et pertes déduites, est de 102,7 kg/habitant par an pour les céréales, 265,3 kg pour les racines et tubercules, 73,8 kg pour la banane plantain et 38,5 kg pour les légumes. Mais globalement, en 8 ans le Taux d'Autosuffisance (TAS) des productions vivrières a perdu 4%, même s'il conserve encore une situation globale d'excédent. La Côte d'Ivoire couvre près de la moitié de ses besoins en céréales par les importations. Les perspectives démographiques² sur 1998-2018 estiment qu'en 2013 la Côte d'Ivoire comptera 23.815.850 habitants, en 2020 près de 28.600.000 habitants. Le taux de croissance démographique annuel actuel est estimé à 3,1%. Le taux d'urbains est de 53,3% en 2013, il sera proche de 60% en 2020. En 2020, la population d'Abidjan représentera 22,4% de la population totale. Les effectifs de la population active agricole ne progressent plus et devraient décroître à partir des années 2018-2020.

Sur le plan qualitatif, la croissance urbaine et la reprise de l'activité économique induiront des évolutions de comportements alimentaires, qui se traduiront par une forte progression de la demande de céréales importées, de produits transformés et de légumes tempérés. En 2020, le déficit vivrier s'élèverait à 5.113.554 tonnes pour les céréales (3.731.529 tonnes pour un besoin de 150 kg de céréales et dérivés par an et par habitant), 3.714.209 tonnes pour les racines tubercules et banane plantain, 570.643 tonnes pour les légumes. Le déficit à combler pour les racines, tubercules et banane plantain, sur la base de la superficie cultivée en 2012 (1.685.000 ha), supposerait un gain de productivité de 2,2 tonnes/ha ou une action combinée sur la productivité et la réduction des pertes post récolte. Combler un déficit de 3.731.529 tonnes de céréales, en réduisant le poids des importations, supposerait un gain de productivité de 3 tonnes/ha sur la base des 825.000 hectares emblavés en 2010.

Augmenter la productivité de l'agriculture ivoirienne est donc une nécessité. Mais tant qu'elle restera essentiellement manuelle, cela ne sera pas possible : c'est pourquoi le développement de la mécanisation agricole paraît indispensable pour assurer le futur des habitants de la Côte d'Ivoire.

- assurer la relève paysanne et fournir des emplois durables aux jeunes

La population ivoirienne devient de plus en plus urbaine et il y a de moins en moins de bras valide pour poursuivre l'agriculture extensive pendant que la pauvreté touche la majorité des jeunes. La question qui se pose est comment assurer et améliorer la productivité des exploitations ivoiriennes tout en fournissant de

¹⁵ Cette section est extraite du résumé exécutif de la Stratégie Nationale de Développement des Cultures vivrières autres que le riz. MINAGRI, 2013.

l'emploi à ces jeunes. La réponse vient de la modernisation de l'agriculture et la mécanisation à un important rôle à jouer grâce à ses avantages au nombre desquels la réduction de la pénibilité du travail.

- assoir une agriculture commerciale compétitive ;

Les produits agricoles sont au centre d'échanges nationaux et internationaux. La vision à moyen terme, de l'agriculture ivoirienne doit aller au-delà de la sécurité alimentaire pour s'inscrire dans une dynamique de conquête de marché. Sur ces marchés, se croisent des produits de diverses origines, rivalisant aussi bien en qualité qu'en coût de production. Les industriels recherchent des produits de base de qualité à bas prix qu'ils pourront mettre sur le marché à des prix attractifs, une fois valeur ajoutée. Cette même volonté guide les achats des commerçants. Les produits agricoles de base de qualité à bas coût dictent les cours internationaux et peuvent même défier des produits locaux sur le marché ivoirien (exemple du riz, du sucre). Les produits ivoiriens devront remplir ces critères et la mécanisation peut les y aider.

V. AXES STRATEGIQUES ET ACTIONS PRIORITAIRES

5.1. AXE STRATEGIQUE 1 : FACILITATION DE L'ACCES AU MATERIEL DE MECANISATION AGRICOLE

Faire de la mécanisation agricole nécessite un important investissement qui doit être rentabilisé pour que la mécanisation soit durable. L'agriculteur qui veut mécaniser son exploitation doit se fixer pour objectifs la productivité et la rentabilisation de son exploitation, seules conditions pour faire face aux différentes charges dont celles de la mécanisation. Il y a donc un calcul de rentabilité à effectuer avant d'acquérir ou de recourir à du matériel de mécanisation agricole. Dans cette perspective, toutes les exploitations ne peuvent donc pas être mécanisées durablement. Les actions prévues dans cet axe s'adressent aussi bien aux agriculteurs qui auront créés les conditions de cette rentabilité, qu'aux PME de prestations de service et aux concessionnaires.

5.1.1. OBJECTIFS

Cet axe stratégique vise essentiellement à :

- Permettre aux agriculteurs d'avoir accès aux services de mécanisation adaptés à leurs exploitations ;
- Encourager la création d'ateliers de maintenance dans les zones de production ;
- Permettre aux acteurs de la mécanisation agricole de développer leurs activités ;
- Réduire les coûts **des services et** opérations de mécanisation agricole.

5.1.2. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus se résument comme suit.

- Des équipements agricoles adaptés aux besoins des paysans et aux exploitations sont accessibles dans les zones de production ;
- Des ateliers de montage et/ou de fabrication de matériels sont installés dans le pays ;
- Des PME de prestation de service de travaux mécanisés sont actifs dans les zones de production ;
- Les services vétérinaires sont redynamisés dans la région de savane et le suivi sanitaire des animaux de trait est assuré ;

- Les services de mécanisation sont remis à niveau chez les structures d'encadrement et de vulgarisation;
- Les acteurs investissent dans la mécanisation.

5.1.3. GROUPE CIBLE

La population cible se compose de l'ensemble des agriculteurs anciennement équipés ou non en matériels de culture attelée ou de motorisation, des producteurs en culture manuelle, des opérateurs travaillant sur les équipements, des artisans mécaniciens et des forgerons, des PME de prestation de service de travaux agricoles motorisés, et des PMI de fabrication des pièces ou de matériels de mécanisation.

5.1.4. ACTIONS PRIORITAIRES

5.1.4.1. Intéresser le secteur privé à la mécanisation agricole

Favoriser l'investissement extérieur

Cet intéressement se fera sous l'angle de la production de matériel agricole et de la prestation de service.

La technologie en matière de mécanisation agricole est largement éprouvée à travers le monde. Il ne s'agira pas donc de recréer la roue mais de permettre à des opérateurs privés d'implanter des unités de production de matériel de mécanisation, mais aussi de fournir des prestations de service.

L'implantation de ces unités permettra de renforcer l'offre en matériel de mécanisation agricole, de contribuer à la réduction du coût de ce matériel, à l'obtention de matériel adapté aux conditions locales ainsi que la création d'emplois. L'Etat doit promouvoir le nouveau code d'investissement auprès des fabricants de matériels de mécanisation. Ce code accorde des avantages substantiels aux opérateurs économiques qui s'installent dans le milieu rural. Dans le cadre de contrats de partenariats public-privé, des pôles de développement ou des zones franches peuvent être développées à l'image de VITIB à Grand-Bassam.

L'Etat devra faciliter l'accès au foncier à ces entreprises et augmenter la capacité de production en électricité. La construction du barrage de Soubré et le renforcement des capacités en production des centrales électriques sont des actions encourageantes pour les opérateurs économiques.

La Côte d'Ivoire produit des minerais (Fe, Mn, Cu, Ni, etc.) mais pas de charbon. Une partie de ces productions nationales devra être réorientée en fonction de la demande des industries locales pour la production de pièces détachées. Les ports maritimes seront aménagés pour permettre accueillir le charbon nécessaire à la fabrication de l'acier.

Prendre des mesures incitatives en faveur des PME locales

Pour les exploitations moins nanties ou pour lesquelles le volume de travail ne nécessite pas un investissement dans l'acquisition du matériel de mécanisation agricole, le recours aux PME de prestation de service apparaît comme une solution raisonnable. Il existe quelques PME de mécanisation agricole utilisant du matériel généralement vétuste. Il faut amener les PME qui ne le sont pas encore à sortir de l'informel. C'est après cela que des appuis (financier : fiscal / et technique : élaboration des DAO) pourrait être apportés à ces entreprises pour le renouvellement de leur matériel et pour leur répartition sur le territoire national.

Avec l'appui de la Banque Mondiale, le Ministère en charge du Commerce a soutenu la mise en place de la Mutuelle de crédit et de financement des petites et moyennes entreprises (MCF-PME). La MCF- PME a pour mission de favoriser et faciliter l'accès au financement des PME en vue de créer un tissu de PME professionnelles et pérennes pour soutenir efficacement l'économie nationale. Les PME de travaux mécanisés pourraient recourir à cette mutuelle pour réaliser leurs investissements. Il appartient aux filières ou à leurs interprofessions de mieux se structurer pour organiser et proposer une demande pérenne en travaux mécanisés. Les PME pourront ainsi proposer leurs services à la suite d'appels d'offre comme elles le font pour les pistes rurales, pour le traitement phytosanitaire ou même la sécurisation foncière.

Au conseil des ministres du mercredi 15 juillet 2015, le Gouvernement a :

- Relevé de 30 millions à 100 millions de F CFA, le seuil de passation des marchés publics ;
- Allégé les conditions d'exigence et de validité des pièces demandées lors des appels d'offres ;
- Réduit la caution provisoire, qui oscille désormais entre 1 et 1,5% de la valeur prévisionnelle du marché, contre 1 à 3% par le passé ;
- souhaité qu'un cota de 20% de la valeur prévisionnelle des marchés sur chacune des sociétés d'Etat et de l'Etat central, notamment au niveau des ministères et institutions, soit cédé aux PME ;
- modifié la marge de préférence pour inciter les entreprises à faire de la sous-traitance. Désormais "toute entreprise qui affecte 30% de la valeur prévisionnelle de son marché à des PME locales bénéficie d'une marge de préférence de 5%.

Cette réforme va dans le sens de l'opérationnalisation de la loi n°2014-140 du 24 mars 2014 portant orientation de la politique nationale de promotion des PME (voir annexe 4).

5.1.4.2. Augmenter les capacités d'investissement en matériel de mécanisation agricole

L'insuffisance de financement du secteur agricole est l'une de ses plus grandes contraintes. Le matériel agricole, même détaxé, demeure hors de portée pour une grande majorité d'agriculteurs. Pour contourner ce problème, il arrive que les Etats importent le matériel de mécanisation pour le mettre à la disposition des agriculteurs sous une forme de dons ou de subvention. Les dons sont à éviter car le matériel mis à disposition n'est généralement pas l'objet d'attention. Les subventions ont l'inconvénient de fragiliser les concessionnaires locaux, qui payent des impôts, emploient des jeunes et donc concourent à l'économie nationale. Ils doivent donc impliquer dans ce type d'opération. L'organisation des importations se fait avec une institution bancaire nationale ou internationale (généralement) pour le prêt et un constructeur pour la fourniture en quantité du matériel agricole. Il s'agira d'impliquer les concessionnaires locaux auxquels les acheteurs (agriculteurs, PME) devront s'adresser. Ces acheteurs pourraient ou non emprunter auprès d'une banque locale pour l'achat du matériel. Afin de réduire le coût de ce matériel, l'Etat offrira des facilités fiscales à ces concessionnaires pour l'importation massive du matériel qui sera mis à la disposition des producteurs à des conditions plus assouplies (taux du crédit, subventions, baisse du prix d'acquisition) que celles présentement en vigueur.

Pour accroître les capacités d'investissement dans le matériel de mécanisation, il est aussi possible de défiscaliser son importation en faveur du secteur agricole. Cette défiscalisation inclurait les droits de douane. Il existe déjà un mécanisme d'exemption de la TVA qui est malheureusement méconnu de la plupart des

agriculteurs. Ce mécanisme devra être promu et décentralisé au niveau des services locaux de l'Etat (Conseil régionale, Direction régionale). Un système de contrôle sera mis en place pour éviter la fraude.

Les services douaniers doivent également faire des efforts pour réduire la lourdeur des procédures administratives et la complexité du langage douanier. Une étude réalisée par l'Observatoire de la Célérité des Opérations de Dédouanement (OCOD) propose que les délais de passage portuaire soient ramenés à une moyenne de 10 jours. L'Etat doit également poursuivre les réformes pour la mise en place d'un guichet pour le dédouanement.

L'accès au matériel de mécanisation agricole sera réalisé par la combinaison de plusieurs mesures. L'implication du secteur bancaire dans le financement du matériel agricole est une solution pérenne qui responsabilise le producteur et l'amène à être plus professionnel dans ses prises de décision. Malheureusement, l'agriculture ivoirienne souffre de cette insuffisance de financement par le secteur bancaire. Dans le cadre de la modernisation de cette agriculture, une étude serait nécessaire pour apprécier les conditions de financement du secteur agricole. Il n'y aura pas de mécanisation s'il n'y a pas de système pérenne de financement des acquisitions. L'expérience des divers fonds de garantie n'a souvent pas été probante et n'encourage pas l'Etat à leur promotion. Mais, il existe divers produits financiers offerts par le secteur bancaire qui ont fait leurs preuves dans certains pays. Le crédit bail, qui a été introduite en Côte d'Ivoire depuis 1976, a du mal à se développer. Les conditions d'accès sont tout aussi contraignantes que pour un prêt ordinaire. Une loi spécifique à ce type de produit est nécessaire (et en cours) pour sécuriser les banques et réduire le taux du loyer. L'étude permettra de retenir les solutions les plus adaptées au secteur agricole national.

5.1.4.3. Promouvoir le regroupement des agriculteurs autour de blocs cultureaux

Compte tenu de la faible taille des superficies des exploitations par agriculteur et de la puissance du matériel motorisé, il est souhaitable que les activités agricoles se déroulent sur des périmètres agricoles (de plus d'une dizaine d'ha) adaptés à la puissance de ce matériel, afin de réduire les coûts liés aux déplacements hors travaux et d'exploiter efficacement le matériel. Le regroupement facilite l'encadrement et l'octroi d'appuis. Les périmètres peuvent bénéficier de systèmes d'irrigation et d'infrastructure de stockage. Les communautés ou les organisations professionnelles qui adopteront ce principe seront prioriser dans les interventions de l'Etat.

L'incitation au regroupement se fera par la mise à disposition semences améliorées, de produits phytosanitaires et du conseil agricole.

Si le bassin versant le permet, les périmètres ou blocs cultureaux devront être dotés de réseau d'irrigation. Les pistes d'accès devront également faire l'objet d'entretien régulier afin de limiter les pertes post-récolte et la spéculation négative sur les prix des productions mais aussi éviter les importantes sommes englouties dans leur réhabilitation. Ces aménagements structurants seront réalisés par l'Etat et les bénéficiaires, responsabilisés pour leur entretien et leur gestion.

5.1.4.4. Assurer le service après vente et l'entretien, et les réparations du matériel

Les concessionnaires sont représentés dans moins d'une dizaine de villes de l'intérieur à cause de l'insuffisance de la demande en pièces détachées et divers. De plus, les machines en exploitation sont généralement âgées et leurs pièces de rechange ne sont plus produites par les fabricants.

Une des solutions que nous avons proposées pour créer cette demande était de passer les commandes publiques à travers des concessionnaires locaux plutôt que des fournisseurs étrangers. Cette approche présente l'avantage de disposer d'un professionnel installé sur place qui peut régulièrement intervenir sur les machines, et réduire les délais de commande des pièces détachées. Passer par un concessionnaire local permet aussi de constituer une masse critique de machines de quelques marques données qui justifierait la délocalisation des services après vente.

Il est aussi de l'intérêt du concessionnaire de choisir des mécaniciens ruraux pour les former à la maintenance des machines qu'il commercialise. C'est une forme de stratégie commerciale puisque les potentiels clients seront aussi sensibles au fait qu'ils disposeront dans leur localité de pièces de rechange et de mécaniciens pouvant effectuer les réparations nécessaires.

5.1.4.5. Améliorer les performances de la culture attelée

Bien que la culture attelée présente des avantages certains, les rendements des exploitations en culture attelée ne sont pas significativement éloignés de ceux des exploitations en culture manuelle. Cela sous entend qu'il faille travailler à la levée des contraintes à la productivité dans ce type d'exploitation, par :

- la réduction de la prévalence de la trypanosomiase chez les bovins à travers la redynamisation des programmes de lutte contre le vecteur de la trypanosomiase avec l'implication des comités villageois composés d'agriculteurs et d'éleveurs. Le dispositif de d'épidémio-surveillance doit également être renforcé et sa pérennité assuré.
- La réhabilitation des barrages agro-pastoraux et la réglementation de la transhumance de l'élevage pour réduire les conflits agriculteurs-éleveurs.
- Les artisans réparateurs et fabricants de matériels de culture attelée doivent être formés, organisés et financés. Ils pourront ainsi faire des commandes groupées d'intrants (Fer, Cu, gaz, acier, etc.) et améliorer leurs outils de production.

5.1.4.6. Encourager la motorisation progressive des exploitations sous culture attelée

La culture attelée a permis le développement de la production cotonnière en association avec des cultures maraîchères, dans le Nord. Dans un environnement concurrentiel, soutenu par la course à la productivité, les exploitations à culture attelée ne sont pas les plus compétitives. De plus, les animaux de trait sont sensibles aux changements climatiques dont les manifestations sont de plus en plus palpables. Dans ces conditions, il y a lieu de tester et de promouvoir la motorisation agricole dans cette filière stratégique pour la Côte d'Ivoire tout entière. Chaque année, plus d'une centaine d'exploitations agricoles ont recours à la motorisation agricole. Ces exploitations constituent un important vivier pour une étude du développement de la motorisation agricole dans cette filière où il existe des exploitations de grande taille et où l'agro-business est bien installé depuis plus de quatre décennies.

5.2. AXE STRATEGIQUE 2 : AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE

Moderniser l'agriculture impose la création de conditions idoines pouvant inscrire durablement la mécanisation dans les systèmes de production des agriculteurs. En effet, en absence d'un cadre institutionnel capable de mettre en œuvre la politique définie et assurer un suivi-évaluation efficace, tous les efforts de modernisation seront vains. C'est pourquoi, l'Etat devrait entreprendre les actions prioritaires ci-dessous proposées.

5.2.1 OBJECTIF

Cet axe stratégique vise à créer un environnement institutionnel, économique et social favorable à la promotion de la mécanisation.

5.2.2. RESULTATS ATTENDUS

- Un cadre institutionnel et réglementaire est mis en place pour pérenniser l'emploi du matériel agricole dans les exploitations agricoles ;
- L'adaptation des équipements agricoles est en cours ;
- Un dispositif de suivi évaluation permettant d'apprécier à court, moyen et long terme les avancées de la mécanisation est mis en place;

5.2.3. GROUPE CIBLE

La population cible se compose de l'ensemble des agriculteurs, des promoteurs d'ateliers de fabrication et de maintenance de matériels agricoles et de PME de prestation de service de travaux agricoles motorisés.

5.2.4. ACTIONS PRIORITAIRES

5.2.4.1. Renforcer les capacités techniques des acteurs

Le matériel de mécanisation doit être utilisé dans les conditions prévues par le constructeur et être l'objet d'entretien régulier. Pour que le matériel puisse être exploité le plus longtemps possible, la formation des utilisateurs s'impose. Ne doivent manipuler ce matériel que ceux qui ont reçu une formation adéquate. La formation doit porter aussi bien sur la conduite, l'entretien et la mécanique que sur la gestion d'une exploitation mécanisée. L'utilisateur (agriculteur, prestataire de service, tractoriste) doit connaître les charges financières liées à l'exploitation d'une machine agricole mais aussi comprendre les notions de base de physique sur la charge maximale et les contraintes que certains organes sensibles subissent.

L'agriculteur professionnel doit être en mesure de conduire sa machine agricole et opérer les entretiens préventifs.

La formation devra également porter sur la logistique à mettre en place dans une exploitation mécanisée. Celle-ci portera sur la gestion des réserves de carburant et de lubrifiant, les outils et pièces de rechange disponibles sur l'exploitation, la rentabilisation du matériel, son amortissement, etc.

La formation des bénéficiaires sur la mécanisation doit être un préalable à tout projet public (impliquant l'Etat) de mise à disposition de matériel de mécanisation agricole.

Les formations visant la maîtrise et l'entretien-réparation du matériel doivent être réalisées par les concessionnaires. Celles portant sur la gestion de l'exploitation mécanisée seront du fait de l'Etat.

5.2.4.2. Créer des infrastructures spécialisées en machinisme agricole

La formation des agriculteurs se fera à travers des centres spécialisés en machinisme agricole. La restauration du CFMAG est donc à saluer. Pour le moment, ce centre se focalise sur la riziculture mais ses modules devraient s'étendre à d'autres cultures, notamment arboricoles et horticoles.

La formation des techniciens de la mécanisation devrait aussi être envisagée au niveau des écoles agricoles existantes par la définition de nouveaux curricula et la mise en place des infrastructures adéquates. La ferme de Foro-foro du CIMA est encore disponible et possède plus d'une centaine d'ha qui peuvent servir aux tests et aux essais. L'ESA de l'INP-HB dispose aussi d'une ferme mais elle aura besoin de recruter de nouveaux enseignants chargés de la formation des ingénieurs et des techniciens qui pourront appliquer leurs connaissances dans les écoles agricoles, ou dans les exploitations agricoles privées.

A côté de ces centres tournés vers la formation des agriculteurs, il faut un centre qui s'occuperait de recherche développement et de formation des formateurs. Avant sa destruction, le CIMA a joué ce rôle par le passé. Son site existe et pourrait permettre la création d'un nouveau centre. Ce centre sera aussi chargé de réaliser les tests d'adaptabilité du matériel importé et pourra recommander des normes que le matériel importé devra respecter.

5.2.4.3. Investir dans la recherche développement

Avant sa destruction, lors de la crise socio-politique, le CIMA de Bouaké éprouvait des difficultés de fonctionnement. Faut-il reconstruire ce centre ou pourrait-on confier ses missions de recherche-développement aux universités et grandes écoles publiques ou centres existants? La question ne peut être tranchée dans le cadre de cette étude. Nous proposons une étude spécifique sur le sujet. En tout état de cause, la Côte d'Ivoire ne pourra pas se passer de recherche-développement si elle veut développer sa mécanisation agricole.

Cette recherche développement portera sur l'adaptation du matériel importé, la mise au point d'outils peu sophistiqués et la mécanisation de certaines cultures tropicales telles que l'igname, le manioc, le taro, etc. dans un environnement d'agriculture familiale. Elle pourra recommander des normes aussi bien pour les différents types de sol que pour l'importation de matériel adapté et moins polluant afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

I2T fait de la conception industrielle. Cet institut de l'Etat peut signer des partenariats avec des universités, des centres de recherche ou même des fabricants d'équipements agricoles pour leur adaptation.

La recherche agronomique sera impliquée pour la mise au point de nouvelles variétés, adaptées aux besoins de calibrage des machines, ou des variétés à fort rendement pour accroître la rentabilité des exploitations.

Hors mis les opérations de labour, le matériel de mécanisation de la banane de table, des céréales, le soja et de la canne à sucre sont bien connus en Côte d'Ivoire. Des efforts plus importants sont à faire quant aux autres cultures telles que les racines-tubercules ou les plantes arboricoles.

5.2.4.4. Rapprocher les produits pétroliers des zones de production agricole

Les machines agricoles sont voraces en carburant et en lubrifiant. Généralement, les stations de produits pétroliers sont installées en ville, distant de plusieurs kilomètres de l'exploitation agricole ou du périmètre agricole. Pour s'approvisionner, l'agriculteur devra soit constituer une réserve de carburant sur son exploitation ou soit se déplacer à vide avec sa machine pour faire le plein. Ces déplacements à vide constituent des pertes de temps et des dépenses non productives pour l'agriculteur. Ils sont et sont à éviter. La solution consiste donc au rapprochement des stations des exploitations agricoles. Il est évident que les stations ne s'installeront en milieu rural que s'il y a une réelle demande en produits pétroliers. En attendant que le développement de la mécanisation agricole ne crée cette demande, les organisations agricoles devront négocier avec les sociétés agro-industrielles, les sociétés minières pour bénéficier de leur service de fourniture de produits pétroliers.

5.2.4.5. Subventionner les produits pétroliers en faveur du secteur agricole

Le carburant pour la mécanisation agricole représentera un important poste budgétaire dans les coûts de l'exploitation. Soit 25 à 33% des charges d'exploitation, selon la littérature. Il sera donc nécessaire de soutenir les agriculteurs en subventionnant le carburant pour la mécanisation agricole. Pour que le carburant subventionné ne soit détourné à d'autres fins, un système de contrôle sera mis en place.

Par l'emploi des TIC, les agriculteurs disposeraient de cartes à puce contenant des informations biométriques sur le bénéficiaire et les quantités de carburant pouvant faire l'objet de subvention. Le renouvellement du forfait sera assujéti à l'analyse du compte d'exploitation. Pour les prestataires de service, le forfait remboursé se fera sur la base des travaux réalisés au niveau des producteurs.

5.2.4.6. Renforcer le dispositif institutionnel

Une partie du dispositif institutionnel a été présenté plus haut : la tutelle technique (MINAGRI), le Conseil Agricole, la Recherche Agronomique couplé à la Recherche-Développement en matière de mécanisation agricole, la Formation des spécialistes en mécanisation et des agriculteurs. Ce dispositif sera complété par la réactivation du COMACI. Pour une meilleure efficacité, le COMACI fonctionnera comme un projet sous tutelle du MINAGRI ou sera logé dans une structure sous tutelle du MINAGRI durant les trois premières années de redémarrage. Ce statut lui permettra de réaliser des activités opérationnelles (missions, essais, ateliers, réunions). En fonction des résultats obtenus et du volume d'activités, sa reconversion en une structure dotée d'une responsabilité morale, avec autonomie financière sera envisagée.

5.2.4.7. Assurer le suivi des équipements agricoles

Un mécanisme pérenne de suivi des équipements agricoles sera institué au niveau du Ministère de l'Agriculture, afin de disposer de statistiques récentes sur la mécanisation agricole. Ce suivi, accompagné d'activités de sensibilisation et de formation sur des thématiques axés sur la gestion des équipements, serait assuré par la DMEME avec la contribution de l'administration déconcentré du MINAGRI. Les informations

seront mises en lignes sur un site web qui sera financé par la publicité des acteurs. Sur ce site, il sera possible d'enregistrer les offres et les demandes en mécanisation agricole, avec une précision des coûts de prestation, des contacts, des localisations, des superficies concernées, etc.

Grâce à ces informations, les PME de prestation de service pourront orientés leurs offres et mieux cibler leur clients. L'un des objectifs de ce site est de mettre les informations à la disposition des usagers mais aussi de contribuer à la réduction des coûts grâce à la concurrence. Les bénéficiaires pourront poster des commentaires sur tel ou tel prestataire comme cela se fait dans l'hôtellerie.

5.2.4.8. Développer de nouvelles approches de conseil agricole

Avec l'appui de la recherche, de nouveaux itinéraires techniques seront mis au point au profit des producteurs agricoles, ainsi que des normes de travaux mécanisés, fonction des conditions pédoclimatiques de la localité. Ces normes seront vulgarisées auprès des PME de prestation de service pour réduire le décapage de la couche arable et ne pas accélérer le phénomène d'érosion.

Avec le nombre important de producteurs agricoles, le financement d'un ratio « nombre de producteurs optimum par encadreur » sera difficile à pérenniser. Il faut donc repenser le conseil agricole en termes de service s'appuyant sur les moyens modernes de communication. Le conseil agricole pourrait dans cette optique emprunter les canaux des radios locaux et/ou de la messagerie GSM (vocale, sms). Cette technologie a été déjà expérimentée dans la filière anacarde et les filières du vivrier dans le cadre de la fourniture d'information sur les marchés. Dans un premier temps, l'Etat pourrait supporter le coût de la messagerie ou des informations diffusées, puis à terme, une étude et un partenariat avec les opérateurs de téléphonie devrait permettre l'obtention d'un coût supportable par les petits producteurs.

5.2.4.9. Améliorer le stockage et le conditionnement des produits agricoles

Une mécanisation réussie a pour conséquence l'augmentation des productions. Celles-ci ne pourront pas toutes être écoulées dans les délais. Il faudra donc stocker ou conserver une partie en attendant leur commercialisation. Cette conservation pourrait se faire à sec sous gaz inerte pour les grains (riz, maïs, soja, arachide, etc.) ou à froid pour les semences, les produits maraîchers et les tubercules. Pour ce faire, des silos, des magasins ou des unités mobiles (genre cocon par exemple) pourraient être construits dans les zones de production.

Le stockage permet aussi de réguler les prix. Il existe des structures de stockage dont la plupart a besoin de réhabilitation et de mise en conformité vis-à-vis des normes sanitaires. Les réhabilitations se feront en fonction des productions attendues, tout comme les nouvelles créations.

La gestion de ces magasins doit être confiée au secteur privé, même s'ils ont été construits par l'Etat. Les gestionnaires seront formés sur la logistique, l'application des normes sanitaires.

5.3. ACTIONS CONNEXES POUR LA REUSSITE DE LA STRATEGIE

Ces actions ne sont pas directement liées à l'action de mécanisation mais elles y contribuent. La mécanisation est une stratégie de production agricole. Comme telle, elle ne peut pas à elle seule générer la productivité et la rentabilité. Elle doit donc être accompagnée par la mise en place de d'autres moyens de modernisation agricole.

5.3.1. AMELIORER LA STRUCTURATION DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

La gouvernance dans les OPA a été souvent décriée aussi bien par les agriculteurs que par l'Etat. C'est par la bonne gouvernance et la proposition de services appropriés que les OPA pourront mobiliser le plus de membres. Ce regroupement est nécessaire pour permettre aux plus « faibles » financièrement d'avoir accès au financement à travers leurs différentes organisations. Les sociétés coopératives et les interprofessions sont des structures de mobilisation de fonds si elles sont bien gérées. L'Etat et les filières doivent œuvrer ensemble pour l'émergence d'organisations professionnelles dynamiques. Dans cette éventualité, une société coopérative ou une interprofession, disposant d'une assise financière relativement importante pourrait acquérir le matériel de mécanisation, sous réserve de responsabiliser un professionnel, ou faire appel aux services de mécanisation au profit de ses membres.

5.3.2. ACCELERER LA POLITIQUE DE SECURISATION DU FONCIER RURAL

La terre est un capital qui a permis le financement de l'agriculture dans les pays développés. Les potentialités financières du secteur agricole sont insuffisamment exploitées à cause de l'insécurité foncière qui règne dans le pays. La réduction des coûts liés à la délivrance des certificats fonciers est une préoccupation tout aussi pour l'Etat que pour les agriculteurs. Cette réduction des coûts du certificat foncier passe également par des propositions de demandes groupées qui permettront de réduire les charges financières des entités responsabilisées pour la délimitation des exploitations.

La politique de sécurisation foncière est présentement financée par les partenaires au développement à travers des projets/programmes. Quand ces projets prennent fin, la vitesse de la sécurisation foncière subit un ralentissement. Après plus de 10 ans de mise en œuvre, très peu d'exploitations sont aujourd'hui sécurisées. Il est donc nécessaire que l'Etat prenne les devants en mettant en place un système de financement pérenne de cette politique. La Direction du Foncier Rural qui a une longue expérience dans ce domaine a les capacités de conduire cette politique si les ressources financières nécessaires sont mises à sa disposition.

5.3.3. AMELIORER LA CONNEXION ENTRE ZONES DE PRODUCTIONS ET MARCHE D'ECOULEMENT DES PRODUITS AGRICOLES

Bien souvent, les pistes de desserte sont dégradées à cause du manque d'entretien. L'impraticabilité de ces pistes dans un contexte de promotion de la mécanisation agricole est de nature à annihiler les bienfaits de la mécanisation agricole. C'est la raison pour laquelle, ces pistes doivent être régulièrement entretenues pour permettre l'évacuation des productions générées.

5.3.4. FACILITER L'ACCES AUX INTRANTS AGRICOLES

L'agriculture ivoirienne souffre de l'insuffisance des rendements agricoles. L'amélioration des rendements sera possible si la stratégie de développement de la mécanisation agricole est associée à une stratégie de mise à disposition de semences améliorées, à la facilitation de l'accès aux engrais.

5.4. OPERATIONNALISATION DE LA STRATEGIE

Pour l'opérationnalisation de la stratégie, des projets pilotes sont proposés ainsi que les modes d'intervention, les zones cibles et le type de mécanisation à promouvoir dans le court terme. Leur évaluation finale permettra

de décider, à moyen et long terme, de leur duplication ou non sur toute l'étendue du territoire national. Cette option est guidée par le réalisme car, les délais impartis ne permettront pas de couvrir tous les domaines de la mécanisation et tous les types d'équipement agricole mais aussi tous les agriculteurs. Ainsi, le document de stratégie pourrait servir d'outil de plaidoyer dans le cadre politique.

5.4.1. PROJETS RETENUS

Les projets retenus dans le cadre de cette opérationnalisation couvrent les deux axes stratégiques et reposent sur des cultures pouvant valoriser au mieux, l'emploi des équipements de mécanisation.

Les filières de production retenues sont le riz irrigué avec maîtrise de l'eau, le coton, le maïs, les plantes à tubercules particulièrement le manioc et les cultures maraîchères. De plus, ces projets sont orientés vers les filières de production à forte productivité et disposant d'équipements de mécanisation pour la plupart des activités de production, de transformation et de conservation. Elles, occupent une place prépondérante dans l'alimentation des populations rurales et urbaines.

Deux autres projets ont été proposés pour l'amélioration de l'environnement de la mécanisation dont l'un contribuera au renforcement de la capacité des acteurs du sous secteur du machinisme agricole et un autre à l'amélioration du cadre réglementaire et institutionnel.

5.4.2. ZONES DE MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

Les zones retenues pour l'implantation des projets ont tous un accès facile dû à l'existence de réseaux routiers praticables en toutes saisons. Ces réseaux routiers qui les relient aux grands centres urbains, faciliteront la commercialisation des produits de récolte. De plus, chaque zone dispose d'une topographie idéale pour la mécanisation et de vastes terres fertiles ayant bénéficié de travaux d'aménagements dans le cadre de projets antérieurs dont les blocs permettront un emploi efficiente des équipements.

5.4.3. FILIERES DE PRODUCTION RETENUES

Dans le cadre des projets, les cultures retenues sont le riz, le maïs, le coton, les plantes à tubercules et les cultures maraîchères. Leur choix est guidé par la prévalence d'une production intensive qui pourrait être orientée vers le marché et l'accroissement des revenus. Par ailleurs, elles bénéficient par d'un fort potentiel et d'un haut niveau de production. Ces cultures pourraient disposer en aval, d'unités de transformation et / ou de conservation permettant de mieux valoriser les produits de récolte. Par ailleurs, elles constituent la base de l'alimentation des populations rurales et urbaines et pourraient contribuer significativement à l'atteinte de la sécurité alimentaire durable.

5.4.4. FICHES SYNOPTIQUES DES PROJETS RETENUS

Tableau 13: Fiche du Projet d'appui à la mécanisation de la culture maraîchère à Marabadiassa

Maître d'ouvrage :	Ministère de l'Agriculture
Maître d'œuvre :	MINAGRI
Localisation :	MARABADIASSA (Région de la HAMBOL)
Durée :	2016-2020
Budget Total :	575.000.000 FCFA
Source de financement :	Etat, PTFs et bénéficiaires
Objectif général	Promouvoir une mécanisation durable sur les cultures maraîchères à MARABADIASSA
Objectifs spécifiques	<ol style="list-style-type: none"> 1. Amélioration de l'accès aux équipements et machinisme agricole ; 2. Amélioration de l'accès au service de maintenance du matériel agricole 3. Renforcement de capacité
Résultats attendus	<ol style="list-style-type: none"> 1. la communication entre les acteurs est améliorée 2. l'acquisition du matériel est financée 3. les pièces de rechange sont accessibles 4. Les ateliers d'entretiens et réparation sont accessibles 5. les acteurs sont formés sur les aspects techniques et de gestion de la mécanisation 6. les producteurs sont sensibilisés sur la mécanisation agricole
Risques majeurs et action de mitigation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Contraintes financières 2. L'instabilité sociopolitique

Tableau 14: Fiche du Projet d'appui à la mécanisation de la riziculture irriguée à Sakassou et M'bahiakro

Intitulé	Projet d'appui à la mécanisation de la riziculture irriguée
Maître d'ouvrage	Ministère de l'Agriculture
Maître d'œuvre	ONDR
Localisation	SAKASSOU (Région du GBEKE) et M'BAHIAKRO (Région du IFFOU)
Durée	5 ans
Budget Total :	430 800 000 FCFA
Source de financement	Etat, PTFs et bénéficiaires
Objectif général	Promouvoir une mécanisation durable de la riziculture sur les périmètres irrigués de SAKASSOU et M'BAHIAKRO
Objectifs spécifiques	<ol style="list-style-type: none"> 1) Amélioration de l'accès aux équipements et machinisme agricole 2) Amélioration de l'accès au service de maintenance du matériel agricole 3) Renforcement de capacité
Résultats attendus	<ol style="list-style-type: none"> 1) la communication entre les acteurs est améliorée 2) l'acquisition du matériel est financée 3) les pièces de rechange sont accessibles 4) Les ateliers d'entretiens et réparation sont accessibles 5) les acteurs sont formés sur les aspects techniques et de gestion de la mécanisation 6) les producteurs sont sensibilisés sur la mécanisation agricole
Risques majeurs et action de mitigation	<ol style="list-style-type: none"> 1) Contraintes financières 2) L'instabilité sociopolitique

Tableau 15:Fiche du Projet d'Appui à la Recherche/Développement des cultures de plantes à Tubercules

Maître d'ouvrage	Ministère de l'Agriculture
Maître d'œuvre	DMEME
Localisation	TOUMODI (Région du BELIER)
Durée	2016-2020
Budget Total	421 000 000 FCFA
Source de financement	Etat, PTFs et bénéficiaires
Objectif général	Promouvoir une mécanisation durable des cultures de plantes à tubercules à TOUMODI par la réduction de la pénibilité du travail et des pertes post récolte
Objectifs spécifiques	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer la capacité des différents acteurs 2. Dynamiser la R/D pour la mise au point des machines agricoles destinées aux travaux mécanisés des plantes à tubercules :
Résultats attendus:	<ol style="list-style-type: none"> 1. Des acteurs sont formés sur les aspects techniques de recherche, de gestion de la mécanisation 2. La R/D ivoirienne est interconnectée avec d'autres structures de recherche sur la mécanisation agricole 3. Les résultats de la R/D sont transférés aux industrielles et aux structures de développement 4. Les machines sont fabriquées 5. Les prototypes et équipements sont conçus en fonction des opérations à mécaniser.
Risques majeurs et action de mitigation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Contraintes financières 2. L'instabilité sociopolitique

Tableau 16 : Fiche du Projet d'Appui à la mécanisation de la culture du maïs

Maître d'ouvrage	Ministère de l'Agriculture
Maître d'œuvre :	MINAGRI
Localisation	BOUAFLE (Région de la MARAHOUE)
Durée	2016-2020
Budget Total	520 000 000 F CFA
Source de financement	Etat, PTFs et bénéficiaires
Objectif général	Promouvoir une mécanisation durable de la maïsiculture à BOUAFLE
Objectifs spécifiques	<ol style="list-style-type: none"> 1. Amélioration de l'accès aux équipements et machinisme agricole 2. Amélioration de l'accès au service de maintenance du matériel agricole 3. Renforcement de capacité
Résultats attendus	<ol style="list-style-type: none"> 1. La communication entre les acteurs est améliorée 2. L'acquisition du matériel est financée 3. les pièces de rechange sont accessibles 4. Les ateliers d'entretiens et réparation sont accessibles 5. les acteurs sont formés sur les aspects techniques et de gestion de la mécanisation 6. les producteurs sont sensibilisés sur la mécanisation agricole
Risques majeurs et action de mitigation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Contraintes financières 2. L'instabilité sociopolitique

Tableau 17 : Fiche du Projet d'amélioration du cadre réglementaire et organisationnel de la mécanisation agricole

Maître d'ouvrage :	Ministère de l'Agriculture
Maître d'œuvre :	Coordination nationale du projet
Localisation :	Territoire National
Durée :	3 ans
Budget Total :	80 000 000 F CFA
Source de financement :	Etat et PTF
Objectif général	créer un environnement favorable au développement de la mécanisation agricole cadre en vue de contribuer à la modernisation des techniques de production et de valorisation agricole.
Objectifs spécifiques	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place un cadre organisationnel et fonctionnel pour la promotion de la mécanisation 2. Mettre en place un cadre réglementaire favorable au développement de la mécanisation agricole
Résultats attendus:	<ol style="list-style-type: none"> 1. le COMACI est élargi à l'ensemble des acteurs et fonctionnel 2. les capacités des membres du COMACI sont renforcées en technique de mécanisation et de réglementation; 3. un espace convivial où les acteurs s'informent, échangent et partagent des documents est mis en place. 4. un référentiel technique est élaboré. 5. des incitations fiscales sont prises 6. les réglementations nationales et sous régionales sont harmonisés
Risques majeurs et action de mitigation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Contraintes financières 2. Stabilité politiques du pays 3. Faibles adhésion des parties prenantes

Tableau 18 : Fiche du Projet de mise en place d'un centre de formation d'excellence en mécanisation agricole

Maître d'ouvrage :	Ministère de l'Agriculture
Maître d'œuvre :	ANADER/CFMAG
Localisation :	Grand-Lahou
Durée :	5 ans
Budget Total :	2 569 000 000 F CFA
Source de financement :	Etat et PTF (FIRCA, autres partenaires)
Objectif général	Mise en place d'un centre de formation d'excellence en mécanisation agricole
Objectifs spécifiques	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place un curriculum 2. Mettre en place des infrastructures 3. Renforcer la ferme d'expérimentation du centre 4. Appuyer la promotion du centre
Résultats attendus:	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place une synergie entre les structures suivantes: MINAGRI, MENET, CACI, MESRS, ESA/INPHB 2. Elaborer un référentiel de formation 3. Elaborer les modules de formation 4. Recruter du Personnel enseignant (permanent et vacataire) 5. Accroître les capacités existantes (salle multimédia [vc] ; salle de cours; salle de conférence, autres matériels agricoles et pédagogiques, centre d'hébergement des étudiants et formateurs). 6. Equiper les ateliers de mécanique générale 7. Equiper le centre en matériel de mécanisation (par exemple la micro-rizerie) 8. Sécurisation du foncier du centre (titre foncier) 9. Entretien des superficies aménagées 10. Valorisation des espaces restants 11. Elaborer un plan de communication 12. Mettre en œuvre le plan de communication
Risques majeurs et action de mitigation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Contraintes financières 2. Stabilité politiques du pays (La présence de troubles sociaux, etc.) 3. Réduction de l'assiette foncière 4. Disponibilité des enseignants de qualité 5. La concurrence (interne et externe) 6. Le coût de la scolarité

Tableau 19 : Fiche du Projet de promotion de la culture attelée dans la Région de la Marahoué

Maître d'ouvrage	Ministère de l'Agriculture
Maître d'œuvre	DMEME
Localisation	Région de la Marahoué
Durée :	2 ans
Budget Total :	408 000 000 F CFA
Source de financement	Etat, PTF et bénéficiaires
Objectif général	Doter les producteurs de la région de la Marahoué en équipements de culture attelée
Objectifs spécifiques	<ol style="list-style-type: none"> 1) Equiper les producteurs en matériels de culture attelée ; 2) Renforcer les capacités des acteurs (producteurs, forgeron, encadreurs, etc.) 3) Faire le suivi sanitaire des animaux de trait et améliorer leur alimentation
Résultats attendus	<ol style="list-style-type: none"> 1) Les producteurs de la région de la Marahoué sont équipés en matériels de culture attelée ; 2) les producteurs sont formés aux techniques d'utilisation du matériel, de gestion des équipements de culture attelée ; de gestion administrative et financière et de suivi des animaux (affouragement et soin des animaux) ; 3) le suivi sanitaire des animaux de trait est assuré et leur alimentation améliorée
Risques majeurs et action de mitigation	<ol style="list-style-type: none"> 1) Contraintes financières 2) Stabilité politique du pays (La présence de troubles sociaux tels que guerres, émeutes, etc.) 3) Faible adhésion des producteurs 4) Mauvaise gestion du projet

VI. MECANISME ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D’EVALUATION

6.1. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL

6.1.1. COMITE NATIONAL DE SUPERVISION (CNS)

Le Comité National de Supervision (CNS) de la stratégie est l’organe décisionnel de la SNDMA. Le CNS est présidé par le Représentant du Ministre de l’Agriculture.

Le Conseil National de Supervision a pour missions : (i) de définir les orientations stratégiques de la stratégie; (ii) d’approuver le Programme d’Activités Annuelles (PAA) de mise en œuvre, (iii) de s’assurer de la mise en place du budget de chaque projet, (iv) d’approuver le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre de chaque projet et (v) d’assurer, en dernière instance, les arbitrages nécessaires à la mise en œuvre des projets.

Ce comité sera composé des représentants du Ministère de l’Agriculture, du Ministère en charge du budget, du Ministère de l’Economie et des Finances, du Ministère en charge de l’Elevage, du Ministère en charge du pétrole, des Partenaires Techniques et Financiers, du représentant de la Chambre d’Agriculture et du représentant des fournisseurs de matériel de mécanisation agricole.

Le CNS se réunira régulièrement selon le calendrier d’exécution des projets et rendra régulièrement compte, au moins deux fois par an, de l’avancement de la mise en œuvre de la stratégie aux réunions de cabinet du MINAGRI.

6.1.2. SECRETARIAT TECHNIQUE (ST)

Le Ministère de l’agriculture présidera et hébergera le Secrétariat Technique de la stratégie. Le Secrétariat Technique aura pour principale tâche de suivre et d’évaluer la mise en œuvre de la stratégie, notamment en fournissant les informations nécessaires aux prises de décision du CNS. Il suivra la mobilisation des ressources pour le financement de la stratégie; assurera la communication et la diffusion des informations relatives à la stratégie; et coordonnera sa révision à mi-parcours.

Les membres du ST seront issus des Ministères techniques (Agriculture et Ressources Animales) qui travailleront avec les points focaux des structures de mise en œuvre.

6.1.3. STRUCTURES DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre de la stratégie se fera à travers des projets conduits par les structures qui animent les filières de production agricole sous tutelles du MINAGRI particulièrement, (i) les Opérateurs Techniques des filières de production, (ii) l’Office National de Développement de la Riziculture (ONDR), (iii) les Sociétés Agro industrielles, (iv) l’Agence Nationale d’Appui au Développement Rural (ANADER), et (v) les projets agricoles du MINAGRI d’une part et, d’autre part, les centres spécialisés en mécanisation, l’Ivoirienne de Technologies Tropicales (I2T), les Centres de Formation en Mécanisation Agricole (CFMA), les Centres de Formation Professionnelle (CFP) du Ministère de l’Education Nationale et de l’Enseignement Technique (MENEF) et en fin les Collectivités Décentralisées de l’Etat particulièrement les Conseils Régionaux et les Mairies, etc..

Parallèlement à la vulgarisation des équipements de mécanisation et des travaux agricoles motorisés, ces structures initieront et développeront des actions en faveur du développement d’un artisanat de service

fabricant des pièces de matériels ou d'équipements agricoles, la maintenance des équipements agricoles, la conservation et le stockage des productions agricoles. Ces actions, déjà inscrites au PNIA, sont nécessaires à la bonne conduite des activités de mécanisation, et surtout au renforcement de la capacité d'une expertise locale indispensable à l'inscription de la mécanisation dans la durée.

6.2. PLAN D'ACTION ET COUT DE LA STRATEGIE

6.2.1. PLAN D'ACTION

L'annexe 2 présente le plan d'action de la stratégie. Ce plan détaille les actions des deux axes stratégiques. De ce plan d'action, 7 projets prioritaires ont été proposés pour financement (voir 5.4.4).

6.2.2. COÛT DE LA STRATEGIE

Les moyens engagés dans la stratégie nationale de développement de la mécanisation agricole relèvent exclusivement des budgets des projets exécutés par les structures sous tutelle des filières de production.

Le coût global de ces projets est de **5 003 800 000 FCFA**.

Ce financement sera recherché auprès de l'Etat, des bénéficiaires et des Partenaires au développement.

6.3. CONSEQUENCES ET RISQUES DE LA STRATEGIE

De toutes les technologies agricoles modernes introduites dans le milieu rural, la mécanisation demeure probablement la plus controversée. Elle est souvent critiquée pour exacerber le chômage rural et contribuer au développement de certains maux sociaux. Elle constitue néanmoins l'alternative indiquée pour la relance durable de la production agricole. Mais, elle doit être associée aux autres facteurs d'intensification des cultures pour améliorer véritablement la productivité et la compétitivité agricole.

6.3.1. RENTABILITE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES MECANISEES

La pérennisation de la mécanisation dans les exploitations agricoles (petites ou grandes) sera conditionnée par leur rentabilité. Or, cette rentabilité est souvent compromise par divers facteurs particulièrement le prix des équipements, le coût élevé des consommables (gasoil, lubrifiant, matière première pour la fabrication etc.), des pièces de rechange, des réparations, les mauvaises pratiques culturales et surtout le bas prix bord champ des produits agricoles.

Le choix du matériel de l'exploitation doit tenir compte des facteurs suivants (i) le type de sol (sol lourd ou pas), (ii) la taille de l'exploitation, (iii) le type de cultures et des travaux accessoires, (iv) le type de machine agricole à atteler au tracteur et l'état des pistes.

Selon le prix actuel des équipements agricoles sur le marché ivoirien, le coût des opérations agricoles se présente comme suit dans l'itinéraire technique ci-après sans l'incorporation d'un quelconque bénéfice (cas des PME de prestation de service de travaux agricoles motorisés).

Tableau 20 : Coût d'utilisation calculé de quelques opérations agricoles réalisées par deux tracteurs de motorisation conventionnelle

Opérations	Coût (F CFA) des opérations / ha	
	50 CV	80 CV
Labour	45 652	42 459
Pulvérisage	11 744	10 332
Semis du riz	16 201	13 726
Traitement	2 823	2 823
Transport	24 085	21 356
Récolte	59 675	59 675
Total / ha en F CFA	160 180	150 371
Fraisage au motoculteur de 15 CV		32 000

Dans cet itinéraire technique, les charges de mécanisation dans s'élève à **Cent soixante-mille cent quatre-vingt francs CFA** (160 180 F CFA) pour le tracteur de 50 CV, **Cent cinquante-mille trois cent soixante one francs CFA** (150 371 F CFA) pour le tracteur de 80 CV et Trente-deux mille francs CFA (32 000 F CFA) pour le fraissage d'un ha avec le motoculteur. Dans une exploitation agricole dimensionnée pour un tracteur de 80 CV (de 80 à 90 ha maximum de superficie), l'utilisation du tracteur de 80 CV revient relativement moins chère que celle du tracteur de 50 CV.

Dans une telle exploitation, la culture à mettre en œuvre devra bénéficier d'une intensification effective destinée à mieux valoriser l'emploi du tracteur agricole. Pour le riz pluvial commercialisé à 150 F CFA par kg par exemple, le rendement minimum à obtenir devra être de 2 t / ha au moins et de 3, 5 t / ha pour la culture du maïs vendu à 100 F CFA par kg.

La prise de mesures incitatives s'avère indispensable pour la rentabilité effective de l'exploitation mécanisée. Ces mesures pourraient par exemple prendre la forme de subvention sur le prix des équipements ou sur celui des intrants agricoles, du gasoil, des lubrifiants et des pièces de rechange ou encore par la construction des structures de conservation pouvant réguler la commercialisation des produits de récolte.

6.3.2. IMPACTS ATTENDUS

Les impacts majeurs attendus sont les suivants :

- ❖ La stabilisation des exploitations agricoles mécanisées ;
- ❖ La réduction de la pénibilité des travaux agricoles ;
- ❖ Les travaux agricoles motorisés sont de plus en plus attrayantes pour les jeunes afin d'assurer la relève paysanne ;
- ❖ La sécurité alimentaire est durablement atteinte.

6.3.3. FACTEURS DE RISQUES

La mécanisation agricole est un facteur de production agricole et non un but en soi. En tant que facteur de production agricole, son introduction dans les systèmes de production doit être raisonnée en fonction du niveau d'évolution des autres facteurs (semences sélectionnées, fertilisants, et pesticides, etc.) et des conditions de production (aménagement, sol, maîtrise de l'eau, etc.).

Le faible niveau d'instruction de la population rurale pourrait constituer une contrainte potentielle à la mise en œuvre des programmes identifiés, notamment la maîtrise des technologies et des techniques motorisées de production et la gestion efficiente du matériel dans l'exploitation agricole.

L'agriculture mécanisée nécessite de lourds investissements pour sa mise en œuvre. Le coût élevé des équipements et des opérations culturales bien que pertinents soient un frein à leur financement. De plus, la persistance des problèmes fonciers pourrait amener certains producteurs agricoles à ne pas effectuer les investissements nécessaires pour la modernisation de leurs exploitations.

VII. CONCLUSION

Pour son développement économique et social, la Côte d'Ivoire a très tôt opté pour la modernisation de son agriculture en créant diverses structures et de nombreuses infrastructures de base destinées à la promotion de la mécanisation. De nombreux tracteurs et équipements acquis ou reçus sous forme de dons ont été mis à la disposition des agriculteurs. La culture attelée s'est répandue dans le bassin cotonnier grâce à l'agro-business et aux appuis soutenus de l'Etat.

Globalement, les résultats de la mécanisation agricole peuvent être qualifiés d'insatisfaisants, voire en deçà des espérances. Faut-il pour autant désespérer du développement de la mécanisation en Côte d'Ivoire ?

La réponse est non, car malgré les nombreuses contraintes, le pays dispose d'atouts dont une volonté politique affirmée permettra de fédérer toutes les potentialités en présence.

La nouvelle stratégie de mécanisation se veut sobre et réaliste car seule la rentabilité économique et la combinaison d'un système dans lequel tous les acteurs trouvent leur compte peuvent permettre la pérennité de la mécanisation agricole. Vu sous cet angle, la mécanisation agricole ne peut pas être promue pour tout type d'exploitation, malgré la mise en place de l'environnement recommandé par la stratégie. Il faut comprendre par là que la mécanisation est un moyen et non une finalité. Les exploitations qui n'ont pas la capacité peuvent être exploitées avec des systèmes d'agriculture de conservation, moins coûteux, mais permettant d'améliorer la productivité.

A la différence des périodes interventionnistes de l'Etat, cette stratégie met l'accent sur les compétences du secteur privé tout en misant sur la professionnalisation des agriculteurs notamment, dans un contexte d'économie de marché.

L'Etat évitera les actions asymétriques qui peuvent désorganiser certains corps de métier. Une attention particulière devra être accordée au ciblage des bénéficiaires qui devront se formaliser pour avoir accès aux systèmes de financement privés.

Pour donner des chances de réussite à cette stratégie de mécanisation, elle devra être mise en œuvre de manière cohérente avec tous les autres pans de la politique de modernisation de l'agriculture.

BIBLIOGRAPHIE

- APROCOT CI, 2010 : Projet de relance de la culture attelée dans le bassin cotonnier de la Côte d'Ivoire.
- APROCOT CI, 2010 : Etude sur les conditions de la poursuite de l'équipement des paysans de culture attelée.
- CTA, 1997 : Intégrer la mécanisation dans les stratégies de développement durable de l'agriculture, synthèse et recommandations du séminaire du CTA, Ouagadougou, Burkina Faso, 24 – 29 Novembre 1997.
- CTA, 1999 : Intégrer la mécanisation dans les stratégies de développement durable de l'agriculture
- COMSTABEX 99 / 2 : Relance de la culture attelée dans le bassin cotonnier de Côte d'Ivoire,
Contrat de subvention N SUBV/IVC/2 008/24
- DCGTX, 1988 : Etude de faisabilité du projet soja.
- Gandaho Roger, 1986 : Viabilité financière des exploitations en motorisation intermédiaire, expérience – CIDT en zone de savanes de Côte d'Ivoire de 1983 à 1986, Thèse de spécialité, Doctorat de 3ème cycle en Sciences Economiques.
- INTER COTON, 2009 : Annuaire des statistiques de la filière coton de Côte d'Ivoire.
- Michel Havard, 2011 : La mécanisation agricole en Afrique de l'Ouest, contexte et enjeux, Relancer la mécanisation agricole dans les systèmes à base de riz en Afrique Sub Saharienne Saint-Louis, 6 au 8 juin 2011 – CIRAD
- MINAGRER, 2013 : Politique de mécanisation pour le Sénégal de demain, Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural.
- MINAGRI, 1986 : Structures Agricoles et Forestières en Côte d'Ivoire
- MINAGRI 1992 : Plan Directeur de Développement de l'Agriculture (PDDA) 1992-2015.
- Prof. Karim Houmy, 2008 : Guide de formulation d'une stratégie de mécanisation agricole, Etude de cas, Stratégie Nationale de Mécanisation du Mali FAO.

ANNEXES 1: NOTES CONCEPTUELLES DE PROJETS

ANNEXES 2: PLAN D'ACTION

Axes Stratégiques	Actions prioritaires	Activités	Structures responsables	
FACILITATION DE L'ACCES AU MATERIEL DE MECANISATION AGRICOLE	Intéresser le secteur privé à la mécanisation agricole	Faciliter l'implantation d'unités de fabrication de matériel agricole	MINAGRI, CEPICI, MPME	
		Promouvoir le code des investissements		
		Créer des zones franches ou des pôles de développement	Etat	
		Faciliter l'accès au foncier	MINAGRI, Filières, Agriculteurs	
		Assurer la disponibilité des infrastructures structurantes (eau, électricité)	Etat	
		Organiser la demande en prestation de service	Filières, Agriculteurs, scoop	
		Sortir les PME de l'informel	MINAGRI, MPME	
		Formation des mécaniciens	Concessionnaires	
		Accompagner les PME dans la recherche de financements	MPME, Mutuelle, PTF	
	Augmenter les capacités d'investissement en matériel de mécanisation agricole	Faire la promotion des PPP	MINAGRI, MEF	
		Mener une étude sur la défiscalisation du matériel de mécanisation agricole	MINAGRI, MEF	
		Faciliter le dialogue avec le secteur bancaire	MINAGRI, MEF	
		Réaliser une étude sur le financement du matériel agricole	MINAGRI, MEF	
	Promouvoir le regroupement des agriculteurs autour de blocs culturels	Aménager/réhabiliter les périmètres de grande taille	MINAGRI	
		Sensibiliser et encourager les agriculteurs au regroupement et à l'exploitation sur les mêmes périmètres	MINAGRI, filière, Conseil Agricole	
		Entretien régulièrement les pistes de desserte agricole	MINAGRI, MIE, FER, AGEROUTE, Filières agricoles, Collectivités	
		Former à l'esprit coopératif	MINAGRI, Conseil Agricole	
		Former les bénéficiaires à la gestion de leur exploitation mécanisée	MINAGRI, Conseil Agricole	
	Améliorer les performances de la culture attelée	Subventionner l'accès au matériel agricole	MINAGRI, MEF, Filières agricoles	
		Réhabiliter les barrages agro-pastoraux	MINAGRI, MIRAH	
		Lutter contre les maladies bovines	MIRAH	
		Appuyer les comités villageois de gestion de litiges	MINAGRI, MIRAH	
		Former les artisans réparateurs de matériel agricole	MPME	
	Encourager la motorisation progressive dans le bassin cotonnier	Réaliser une étude sur la motorisation agricole	MINAGRI, Filière coton	
		Réaliser un projet pilote en mécanisation agricole	MINAGRI, Filière coton	
	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE	Renforcement des capacités des acteurs	Former les agriculteurs	Conseil agricole
			Former les PME (prestation de travaux mécanisés, transformation)	MINAGRI, MPME
Entretien un dialogue permanent MINAGRI-DOUANES-Concessionnaires			MINAGRI, MEF, DOUANES, Concessionnaires	
Créer des infrastructures spécialisées en mécanisation		Mettre en place une école de formation des techniciens de la mécanisation agricole	MINAGRI, Min Enseignement	
		Assurer les formations en machinisme agricole	MINAGRI, Min Enseignement	
Investir dans la recherche développement		Mettre en place les structures de la R/D	MINAGRI, Min Enseignement, Min Ind, I2T	
		Réaliser des tests et essais sur le matériel/équipement	MINAGRI, CNRA, Conseil Agricole, filières agricoles	
		Mener des travaux sur les cultures à tubercules	MINAGRI, CNRA, Conseil Agricole, filières agricoles	

Axes Stratégiques	Actions prioritaires	Activités	Structures responsables
	Faciliter l'accès aux produits pétroliers	Nouer des partenariats avec les industriels installés en milieu rural	PME, Industriels
		Mener une étude sur le mode de subvention du carburant	MIM, MINAGRI, MEF
		Mettre en place un système de subvention du carburant	MIM, MINAGRI, MEF
		Renforcer les capacités opérationnelles de la DMEME et des DR	MINAGRI, MEF
		Assurer le fonctionnement du COMACI	MINAGRI, MEF
		Mise en place un système de suivi du machinisme agricole	MINAGRI
	Développer de nouvelles approches de conseil agricole	Intégrer les TIC dans le conseil agricole	MINAGRI, Conseil Agricole, PTF
		Tester les nouvelles approches de CA	MINAGRI, Conseil Agricole, PTF
		Assurer le conseil agricole des agriculteurs	MINAGRI, Conseil Agricole
	Améliorer la capacité de stockage et le conditionnement des produits agricoles	Réhabiliter les magasins de stockage des produits agricoles	MINAGRI, Filières agricoles
		Construire de nouveaux magasins de stockage/conservation des produits agricoles	MINAGRI, Filières agricoles
		Former les gérants des magasins de stockage	MINAGRI, Filières agricoles
		Signer des partenariats pour la gestion des magasins de stockage	MINAGRI, Filières agricoles, Privé